



Assemblée générale

Soixante-septième session

54^e séance plénière
Jeudi 13 décembre 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 70 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/67/492)

Projets de résolution (A/67/L.32 et A/67/L.37)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général
(A/67/89, A/67/361, A/67/363 et A/67/367)

Projet de résolution (A/67/L.39)

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/67/84)

Projet de résolution (A/67/L.38)

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.32.

M. Fuks (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter une nouvelle fois à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le Projet « Casques blancs » (A/67/L.32).

Alors que les difficultés économiques et financières mondiales ont un impact sur la coopération internationale humanitaire, que les effets des changements climatiques sont de plus en plus destructeurs et que les catastrophes socionaturelles fauchent des vies et nuisent gravement au développement, les pays du Sud et les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu jouent un rôle croissant sur la scène internationale démontrant leur engagement pour l'apport de ressources techniques et matérielles, la coopération avec les populations les plus nécessiteuses confrontées à la faim et à la pauvreté, et la fourniture de secours d'urgence dans le cadre de l'aide humanitaire internationale.

Cet état de fait a été reconnu par les protagonistes de l'aide humanitaire internationale sur le terrain, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, qui dans son appel pour lever des fonds d'urgence pour 2013 a souligné que plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine participent de plus en plus et de manière plus directe aux activités liées à l'aide humanitaire et à la coopération pour le développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



C'est dans ce contexte que le Projet « Casques blancs » a entamé sa dix-huitième année de partenariat avec le système des Nations Unies, depuis l'adoption de la résolution 49/139 B en 1994. À l'époque, peu de pays avaient pris la décision de développer un tel outil; près de 20 ans plus tard, nous sommes heureux de constater que cette minorité est devenue la majorité.

À chaque fois qu'une catastrophe frappe ou qu'une situation d'urgence apparaît, les pays voisins sont les premiers sur place pour apporter une aide. Ce n'est qu'ensuite que les organisations sous-régionales prennent le relais, suivies par le système international, s'acquittant de leur responsabilité d'encourager la coopération internationale en vue de réduire les risques, de prévenir les catastrophes et d'en atténuer les effets, de fournir une assistance et de coordonner les activités liées aux secours et au relèvement.

La situation demeure néanmoins difficile. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, a annoncé au monde que quelque 62 millions de personnes sur les cinq continents ont actuellement besoin d'une aide humanitaire. Nous considérons que le soutien de l'Assemblée générale à ce projet de résolution, qui salue une nouvelle fois le Projet « Casques blancs » de la République argentine, est également une reconnaissance pour d'autres initiatives nationales prises en Amérique latine ayant la même portée mondiale.

Les efforts faits par les pays en développement doivent être appréciés non seulement pour le montant des sommes consacrées à l'aide humanitaire, mais également pour les modèles et concepts qu'ils ont mis en pratique dans leurs actions internationales, donnant la priorité au renforcement des capacités locales, et pour la facilité avec laquelle ils peuvent être reproduits. Je pense entre autres à la participation des collectivités locales et des populations touchées ou vulnérables dans des situations de catastrophe et d'urgence complexes, à la formation des corps de volontaires et à l'appui, le cas échéant, aux bénévoles spécialisés.

Le recours au savoir ancestral des populations autochtones et l'application d'une approche tenant compte de la problématique hommes-femmes contribuent à faire en sorte que nos méthodes de travail recouvrent tous les secteurs de la société et tiennent compte des spécificités nationales.

Enfin, il importe de mettre l'accent sur certains points de convergence régionale au sujet de la

question des catastrophes. Nous nous opposons à ce que ces catastrophes soient appelées des phénomènes naturels; elles doivent être reconnues pour ce qu'elles sont vraiment: les conséquences de politiques de développement qui sont loin d'être équitables ou intéressées par la redistribution des richesses, la justice sociale et la participation de la population.

Nous sommes certains que les États Membres appuieront le Projet « Casques blancs » à la soixante-septième session, ce qui permettra de renforcer la stratégie de coordination avec le système des Nations Unies appliquée par les Casques blancs dans le cadre des activités menées conjointement avec les Volontaires des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

La Présidente de la République d'Argentine, M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, a souligné à l'Assemblée qu'un monde plus sûr et plus juste ne peut être construit que sur la base d'une plus grande égalité entre tous les pays et d'un véritable multilatéralisme. Nous envisageons l'avenir avec confiance et prévoyons de créer des mécanismes plus nombreux et plus performants sur la base de ces piliers.

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de Chypre, qui va présenter les projets de résolution A/67/L.37 et A/67/L.38.

M^{me} Rafti (Chypre) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de présenter deux projets de résolution au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je vais commencer par le projet de résolution A/67/L.37, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire. Nous sommes préoccupés par le fait que ces dernières années un nombre croissant d'agents humanitaires aient trouvé la mort ou aient été victimes d'accidents, en particulier au cours d'attaques qui visaient délibérément le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire. Nous sommes également préoccupés par le fait que les incidents aériens constituent la principale cause des accidents liés à des problèmes de

sécurité. Nous attachons une grande valeur au travail et à l'engagement du personnel humanitaire, notamment les milliers de personnes recrutées localement qui mettent souvent leur vie en danger afin de fournir une assistance humanitaire.

Le projet de résolution, dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus aujourd'hui, montre que tous les États Membres se préoccupent de la sûreté, de la sécurité et de la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et peuvent parler d'une seule voix sur cette question. Nous signalons avec satisfaction que le projet de résolution de cette année contient des termes plus énergiques s'agissant de la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et ses partenaires d'exécution aux fins de la mise en œuvre des politiques de sécurité et en vue de mieux intégrer la problématique hommes-femmes aux stratégies de gestion des risques. L'ONU et les organismes d'aide ont réalisé qu'ils doivent gérer les risques pour continuer d'opérer même dans les situations d'urgence les plus complexes.

L'institution de bonnes relations et de la confiance non seulement avec les gouvernements hôtes, mais également avec les populations touchées, doit faire partie intégrante des stratégies de gestion des risques humanitaires, et cet aspect est à présent renforcé dans le projet de résolution.

Nous nous félicitons des mesures adoptées par le Département de la sûreté et de la sécurité et le système de la gestion de la sécurité des Nations Unies pour continuer de promouvoir la vision stratégique d'un système de gestion de la sécurité moderne et professionnel permettant à l'ONU de s'acquitter de son mandat. En s'appuyant sur ces avancées, l'ONU doit continuer d'adapter ses politiques de sécurité afin de permettre à ses agents humanitaires de rester sur place pour s'acquitter de leurs tâches et faire face à toutes les urgences, notamment celles qui sont particulièrement complexes par nature. Sauver des vies n'attend pas.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les délégations de leur participation aux négociations ainsi que de leur franchise et de leur volonté de se mettre d'accord sur les questions importantes abordées dans le projet de résolution. Nous remercions sincèrement les nombreux États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution et espérons qu'il sera cette année encore adopté par consensus.

J'en viens maintenant au projet de résolution A/67/L.38. J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée un projet de résolution relatif à l'assistance au peuple palestinien, élaboré par les 27 membres de l'Union européenne. Le projet de résolution a été distribué aux États Membres. Comme les années précédentes, l'Union européenne espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de fournir une assistance au peuple palestinien. L'appui continu des donateurs de la communauté internationale est essentiel pour accompagner les efforts d'édification de l'État palestinien, renforcer l'économie palestinienne et répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien.

Le projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien présenté aujourd'hui traduit la volonté de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble d'aider le peuple palestinien. Le projet de résolution souligne l'importance de l'action menée par l'ONU et les organismes du système, notamment pour ce qui est de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien. Il prie instamment tous les acteurs de la communauté internationale d'apporter une assistance économique et sociale au peuple palestinien. Il demande également instamment aux États Membres d'ouvrir leurs marchés aux exportations palestiniennes aux conditions les plus favorables. En outre, le projet de résolution souligne l'importance du travail accompli par le personnel et les organismes humanitaires pour fournir une assistance au peuple palestinien, et il souligne qu'il importe d'assurer le libre accès du peuple palestinien à l'aide humanitaire.

L'Union européenne tient à exprimer sa gratitude aux délégations qui ont demandé à être ajoutées à la liste des auteurs du projet de texte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.39.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter le projet de résolution de cette année sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, qui est publié sous la cote A/67/L.39.

L'adoption chaque année de ce projet de résolution par l'Assemblée générale réaffirme le rôle singulier et de premier plan que joue l'ONU dans la coordination de l'aide pour répondre aux besoins humanitaires croissants

à l'échelle mondiale. Cette année, un certain nombre d'éléments nouveaux ont été ajoutés ou renforcés dans le projet de résolution, ce qui le rend encore plus pertinent et plus en phase avec les nouvelles réalités. Au nombre de ces nouveaux éléments, il convient de mentionner l'importance du renforcement des partenariats et du dialogue à tous les niveaux, notamment d'instaurer de bonnes relations et de gagner la confiance aux niveaux national et local afin de se faire accepter des populations.

Le projet de résolution insiste également sur l'importance que revêtent la collecte de données et les échanges d'information aux fins de la prise de décisions dans le domaine humanitaire. En outre, cette année, l'Assemblée générale condamne spécifiquement les agressions visant délibérément les installations et le personnel médicaux. Certains aspects déjà présents dans les résolutions précédentes ont été renforcés, notamment l'obligation de rendre des comptes et l'autorité, y compris le rôle du coordonnateur humanitaire résident. Autre avancée, le texte insiste davantage sur les problèmes rencontrés par les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire. Le projet de résolution de cette année comporte également des références plus pertinentes et plus précises à la nécessité de renforcer la résilience.

Je remercie chaleureusement toutes les délégations qui ont pris part aux négociations de cette année de leur participation et de leurs contributions actives, le tout dans un esprit de concertation. Cela va nous permettre d'adopter une nouvelle fois cet important projet de résolution par consensus.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui comprend le Brunei Darussalam, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Cambodge, sur le point 70 de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

Chaque année, catastrophes et conflits infligent d'énormes souffrances à des millions d'êtres humains. Plusieurs facteurs – rapidité de la croissance démographique, urbanisation, éruption potentielle de pandémies, hausse du cours des denrées alimentaires, disparités économiques et sociales régionales et changements climatiques mondiaux – exacerbent la

vulnérabilité des pays aux catastrophes naturelles et à celles provoquées par l'homme. Un grand nombre d'activités et de mesures ont été entreprises pour renforcer les capacités des autorités locales et nationales à se préparer et à réagir face aux catastrophes. Mais une catastrophe à grande échelle pourrait dépasser les capacités d'un gouvernement aux niveaux local et national, ce qui nécessiterait l'assistance immédiate de la communauté internationale humanitaire, des organisations régionales, des pays voisins et des organismes compétents des Nations Unies.

L'ASEAN apprécie au plus haut point les efforts déployés par l'ONU pour améliorer les interventions humanitaires, notamment en renforçant les capacités de gestion des catastrophes, en améliorant la préparation et la coordination humanitaires, et en fournissant des fonds adéquats aux secours d'urgence. Nous notons avec grande satisfaction que le réseau des équipes de réserve des Nations Unies aide également les gouvernements à renforcer leurs capacités nationales, notamment en partageant de précieuses connaissances, dans l'optique d'une meilleure prévention des catastrophes, d'une meilleure préparation et d'une meilleure intervention, et afin d'assurer un relèvement plus efficace au lendemain des catastrophes.

La participation des organisations régionales aux opérations humanitaires augmente. Plusieurs organisations régionales jouent déjà un rôle actif dans les préparations et interventions d'urgence. J'annonce avec fierté que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été la première organisation à adopter un accord de coopération régionale juridiquement contraignant pour la réduction des risques de catastrophe en signant l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence en 2005. Cet Accord crée un mécanisme efficace de réduction des pertes en personnel des États membres de l'ASEAN, ainsi que des ressources et des avoirs économiques et environnementaux, tout en facilitant une intervention conjointe face aux situations d'urgence grâce à des efforts nationaux concertés et à l'intensification de la coopération régionale et internationale.

De plus, en novembre 2011, les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont également signé l'Accord portant création du Centre de l'ASEAN pour l'assistance humanitaire en matière de gestion des catastrophes dont l'objectif est de faciliter la coopération et la coordination entre les parties opérationnelles et avec les organismes compétents des Nations Unies

et les organisations internationales pour promouvoir la collaboration régionale en matière de gestion des catastrophes et d'intervention. La signature de l'Accord a signalé la volonté des membres de l'ASEAN d'améliorer la gestion des catastrophes et réaffirmé notre volonté de répondre aux situations d'urgence par le biais d'efforts nationaux concertés et d'une coopération régionale et internationale intensifiée.

L'ASEAN continue de renforcer la coopération et la coordination entre ses États membres et avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en matière de gestion des risques, de préparation et de coordination après les catastrophes dans le cadre du Plan d'action stratégique ASEAN-ONU en matière de gestion des catastrophes pour 2011-2015.

Les problèmes relatifs à la coordination et à la facilitation de l'assistance internationale face à des catastrophes nationales posent depuis longtemps un défi à la communauté internationale. Les acteurs locaux et nationaux ont toujours été les premiers à répondre aux situations d'urgence. Lorsqu'ils n'ont pas été en mesure d'intervenir de manière efficace, ils ont demandé l'aide de partenaires régionaux et internationaux. Au fil des ans, ces deux dernières décennies notamment, le nombre et la diversité des acteurs internationaux actifs dans les interventions suite à de grandes catastrophes a augmenté, mais il y a encore des problèmes systématiques sur la façon dont les États touchés et les acteurs de l'aide internationale coordonnent leurs efforts. Les États touchés craignent que les acteurs humanitaires internationaux ne respectent pas suffisamment leur capacité souveraine à répondre aux catastrophes. Face aux problèmes de l'assistance internationale, il importe donc de reconnaître que c'est au pays qu'incombe la responsabilité principale d'assurer et de coordonner l'assistance humanitaire, tout en sachant que l'aide internationale doit reposer sur le consentement lorsque les capacités locales et nationales ont été dépassées.

Les besoins humanitaires devraient continuer de croître au cours des prochaines décennies en raison de la fréquence et de l'intensité accrues des catastrophes naturelles. La rapidité de la croissance économique et de l'urbanisation entraînera une concentration grandissante de populations dans des villes exposées à des dangers et de plus en plus vulnérables à des catastrophes naturelles. C'est pourquoi les organisations humanitaires devront mettre au point de nouveaux types de réponse face aux

catastrophes écologiques dans le cadre de leurs réponses plus larges aux catastrophes naturelles.

Pour terminer, je saisis la présente occasion pour déclarer que l'ASEAN apprécie vivement l'excellent travail réalisé par les organismes compétents des Nations Unies. Face à l'accroissement des besoins humanitaires, les gouvernements et les organisations humanitaires devront anticiper les crises, s'y préparer et y répondre plus efficacement, et améliorer leurs capacités de comprendre comment les tendances et les défis mondiaux affectent la vulnérabilité et les besoins.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

C'est un grand honneur de prendre la parole en cette importante occasion, quelques jours après que l'Union européenne a officiellement reçu le prix Nobel de la paix. Nous croyons que cette décision a été une reconnaissance des efforts que nous déployons depuis longtemps pour aider les victimes des conflits et des catastrophes naturelles, et un appel lancé haut et fort pour que ces efforts se poursuivent à l'avenir.

Au cours des deux dernières décennies, notre aide humanitaire a été l'expression de notre solidarité concrète avec ceux qui sont vraiment dans le besoin, après avoir été touchés par un conflit ou par une catastrophe. Pour bien exprimer cet engagement, décision a été prise d'utiliser l'argent du prix Nobel de la paix, assorti d'une somme équivalente apportée par la Commission européenne, pour appuyer les projets humanitaires destinés à aider les enfants touchés par les conflits.

Le contexte humanitaire mondial reste difficile, et les besoins en aide humanitaire dans le monde ne cessent de s'accroître. Nombre de facteurs ajoutent à la difficulté de ce contexte, parmi lesquels la complexité des situations de conflit, le mépris croissant du droit international humanitaire et du droit des réfugiés, l'obstruction à l'accès dans un nombre accru d'urgences

humanitaires et la multiplication des acteurs émergeant sur la scène de l'aide humanitaire. Les effets conjugués de la pression démographique et d'une urbanisation continues, le changement climatique et la ruée vers les ressources, les prix des denrées alimentaires et de l'énergie élevés et instables, les menaces à la sécurité et la mauvaise gouvernance, exacerbent les vulnérabilités et accroissent davantage les besoins humanitaires. Les effets de la crise financière mondiale aggravent encore plus le problème en limitant les ressources disponibles à des fins humanitaires.

Dans ce contexte, il faut que la communauté humanitaire fasse plus avec peu de moyens, en accroissant l'efficacité, l'efficience et la qualité de l'aide. Voilà pourquoi nous continuons d'appuyer énergiquement le renforcement du système humanitaire mondial. Nous nous félicitons du programme novateur du Comité permanent interorganisations lancé par la Coordinatrice des secours d'urgence, destiné à renforcer encore davantage la riposte dans toutes les crises humanitaires. Nous appelons la Coordinatrice des secours d'urgence et tous les autres membres du Comité permanent interorganisations à poursuivre la mise en œuvre du programme au niveau opérationnel, dans le cadre des trois piliers que sont le leadership, la coordination et la responsabilité, ainsi qu'à obtenir des résultats concrets et tangibles.

Le leadership humanitaire est un élément central de la garantie d'une riposte humanitaire coordonnée axée sur des principes. Les coordonnateurs résidents et/ou humanitaires jouent un rôle particulièrement important s'agissant d'aider à la préservation de l'espace humanitaire par le biais d'un solide plaidoyer en faveur des principes humanitaires fondamentaux. Nous pensons que les coordonnateurs résidents devraient être en mesure de diriger au nom du système des Nations Unies dans son ensemble, de contribuer au travail des équipes de pays de l'ONU et de promouvoir le changement. Nous appelons l'ONU et les parties prenantes concernées à élaborer une stratégie intégrée pour les appuyer ainsi que les coordonnateurs humanitaires, et à faciliter la désignation, le maintien en fonction et l'autonomisation de responsables humanitaires forts et expérimentés.

Nous reconnaissons aussi l'important rôle joué par les organisations non gouvernementales et par le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la fourniture du plus gros de l'aide humanitaire sur le terrain, et nous les félicitons des efforts qu'ils

déploient en appui à une intervention humanitaire plus efficace.

Une compréhension approfondie et partagée des besoins humanitaires est essentielle pour apporter une intervention efficace et ciblée. Nous sommes donc en faveur de la poursuite des activités destinées à mettre en place un cadre pour l'évaluation des besoins courants. Afin d'élaborer une riposte stratégique, basée sur un classement des priorités et efficace, et de mieux évaluer la performance du système humanitaire, il nous faut veiller à ce que l'action humanitaire soit basée sur des informations fiables, opportunes et obtenues de sources indépendantes. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts pertinents déployés par les Nations Unies et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Nous nous félicitons aussi des efforts en cours faits par les acteurs humanitaires pour renforcer leur responsabilité envers toutes les parties, en particulier les populations touchées. Celles-ci doivent rester au cœur de l'action humanitaire, et leur participation active est essentielle pour que l'aide soit fournie de la manière qui réponde le mieux à leurs besoins. Pour mieux superviser et informer sur l'action humanitaire, les agences sont tenues de définir, dans leurs plans stratégiques, des objectifs et indicateurs clairs.

Nous soulignons également qu'il faut que les communautés humanitaires et de développement renforcent leur appui à la transition et au relèvement rapide en vue de redonner espoir aux populations touchées par la crise et de favoriser les changements structurels. Renforcer la résilience face aux catastrophes en tant que moyen de remédier aux vulnérabilités chroniques dans de nombreuses régions du monde devient de plus en plus important. Par exemple, l'Union européenne, de concert avec les pays touchés de la région, appuie les moyens d'édifier une résilience dans la région du Sahel par le biais d'une initiative spécifique. Une initiative similaire a été aussi conçue pour la Corne de l'Afrique. Au niveau de l'Union européenne, nous attendons avec intérêt de tirer les enseignements de ces initiatives et de faire fond sur elles, ainsi que de resserrer davantage les liens entre nos communautés humanitaire et de développement.

À cet égard, nous encourageons les fonds et programmes des Nations Unies et autres acteurs de développement, ainsi que l'OCHA et les acteurs humanitaires, selon leurs rôles et responsabilités respectifs, à intégrer dans leur planification les stratégies basées sur la résilience et la réduction des

risques de catastrophe, en étroite coopération avec les gouvernements hôtes et les organisations régionales.

L'impact des catastrophes naturelles s'accroît et les besoins humanitaires persistent en tant que conséquence des conflits armés. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut consolider le partenariat mondial en matière d'assistance humanitaire internationale en vue de relever ces défis, ce qui signifie mettre en place de nouveaux partenariats, instaurer un dialogue international inclusif et œuvrer pour mieux élargir la base des donateurs et répartir plus également le fardeau. Nous nous félicitons des efforts de sensibilisation faits par la Secrétaire générale adjointe Amos pour consolider les partenariats, améliorer l'efficacité de la coordination et encourager l'ensemble des États Membres et les autres acteurs humanitaires à œuvrer de concert avec l'OCHA à cet égard.

Certes, l'Union européenne reconnaît qu'un nombre de plus en plus grand d'acteurs humanitaires peuvent offrir d'unique et nouvelles possibilités en matière d'intervention humanitaire, mais il est nécessaire de veiller à la protection des principes humanitaires acceptés, et de continuer ainsi à renforcer l'espace humanitaire. L'Union européenne appelle aussi par conséquent tous les acteurs concernés à respecter les principes humanitaires fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Enfin et surtout, l'Union européenne reste vivement préoccupée par l'éclatement de plusieurs nouvelles crises complexes, la poursuite de conflits prolongés et du déplacement de millions de personnes. Dans de telles crises, l'aide humanitaire internationale est souvent essentielle pour protéger et répondre aux besoins de ceux qui sont dans le besoin. L'accès aux populations touchées, toutefois, est souvent sévèrement restreint, à cause de la violence du conflit, des contraintes bureaucratiques ou même de l'exclusion délibérée des organisations humanitaires.

Nous restons d'autre part vivement préoccupés par l'intensification des actes de violence perpétrés à l'encontre du personnel humanitaire et par le pillage des fournitures humanitaires. L'Union européenne exhorte tous les États et toutes les parties à remplir leurs obligations au titre du droit international humanitaire et à préserver l'espace humanitaire en garantissant un accès rapide et sans entraves au personnel humanitaire et aux fournitures destinées aux populations dans le besoin, en veillant à ce que celles-ci reçoivent l'aide et soient protégées, et en prenant toutes les mesures nécessaires

pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Les emblèmes humanitaires internationalement reconnus qui assurent une protection aux travailleurs humanitaires deviennent, hélas, de plus en plus des cibles délibérément choisies. De même, les médecins et le personnel soignant sont de plus en plus ciblés par les attaques, ce qui est extrêmement inquiétant. Il est inadmissible que les personnes qui sont là pour aider ceux qui sont dans le besoin deviennent elles-mêmes la cible d'attaques. Nous demandons à toutes les parties au conflit de protéger les médecins et le personnel soignant affectés à des tâches médicales, leurs moyens de transport, leurs biens et les autres établissements de santé, conformément au droit international pertinent, notamment au droit humanitaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que nous sommes tout à fait déterminés à rester engagés aux côtés de tous les États Membres s'agissant de consolider le partenariat humanitaire, et à appuyer énergiquement le remarquable travail qu'effectue la Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, au nom du peuple palestinien, je tiens à exprimer notre sincère gratitude et notre appréciation face à la solidarité et au soutien, y compris économiques et humanitaires, des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des individus du monde entier, qui continuent de soulager considérablement une partie des souffrances endurées par notre peuple, qui vit sous l'occupation impitoyable d'Israël depuis plus de 40 ans. Pour des millions de familles palestiniennes, cette aide est la principale source de survie et de subsistance qui leur a été fournie pendant des périodes interminables d'instabilité, de crise et d'incertitude. Nous affirmons que cette aide est essentielle, notamment comme appui aux efforts du peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967, et parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Les derniers chiffres concernant la situation humanitaire et économique en Palestine sont incroyables et tragiques. En effet, tous les rapports récents ont mis en évidence l'énorme fardeau que supportent les

organismes internationaux pour tenter de répondre aux besoins sans cesse croissants du peuple palestinien et atténuer une crise désormais bien installée, en raison du fait que les actions et mesures illégales d'Israël, puissance occupante, continuent d'être appliquées sans relâche dans le territoire palestinien occupé, réduisent encore davantage le peuple palestinien à la pauvreté et le rendent tributaire de l'aide. Par conséquent, en dépit de la volonté du peuple palestinien de poursuivre son développement pour parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine, les politiques et pratiques israéliennes provoquent l'évolution inverse, plongeant une partie importante de la population civile palestinienne dans une pauvreté abjecte.

Les répercussions négatives de l'occupation israélienne sur la situation socioéconomique du peuple palestinien se sont aggravées du fait que l'Autorité nationale palestinienne continue de pâtir d'une grave crise financière, déclenchée en partie par la diminution de l'aide budgétaire extérieure, comme l'indiquent les derniers rapports de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Alors que les besoins de financement totaux de l'Autorité nationale palestinienne au cours de la première moitié de 2012 s'élevaient à 749 millions de dollars, l'aide financière extérieure reçue n'a été que de 446 millions de dollars, ce qui a conduit à une augmentation des besoins d'emprunt et de la dette. Malgré cela, l'Autorité nationale palestinienne a, de son côté, pris diverses mesures pour pallier la baisse de l'aide des donateurs. En particulier, par exemple, l'Autorité nationale palestinienne a élargi l'assiette fiscale et amélioré le recouvrement des arriérés d'impôts des grandes sociétés.

Cependant, malgré les réformes mises en place, les ressources monétaires demeurent largement insuffisantes, ce qui empêche l'Autorité nationale palestinienne d'investir dans l'éducation, la santé et les infrastructures, et de procéder au remboursement des dettes envers le secteur privé; or cela est nécessaire pour favoriser un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'investissement du secteur privé. En conséquence, le taux de croissance économique de la Palestine a diminué et le taux de chômage a augmenté tout au long du premier semestre de 2012.

Nous réitérons donc notre appel aux États donateurs et aux organisations internationales à honorer leurs engagements financiers en cours auprès de l'Autorité nationale palestinienne et accroître leur

appui financier. Par ailleurs, nous demandons à la communauté internationale d'obliger Israël, la puissance occupante, à mettre fin à sa pratique actuelle de retenir les impôts et les recettes douanières qui reviennent aux Palestiniens, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et des conventions, en plus d'être une forme de punition collective. En conséquence, cela affecte, entre autres, la capacité de l'Autorité nationale palestinienne à s'acquitter de ses obligations envers les employés du secteur public, ainsi qu'envers le secteur privé.

Bien que la diminution des contributions des donateurs et les retards dans leur versement continuent d'aggraver la crise financière que traverse l'Autorité nationale palestinienne, il convient de dire clairement que c'est l'occupation injuste et illégitime par Israël du territoire palestinien depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, qui est en premier lieu responsable de l'apparition de la crise budgétaire. La fragmentation géographique des territoires palestiniens en raison de la confiscation des terres et de la destruction des biens du fait de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales; la poursuite de la construction de son mur expansionniste à travers tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; et la mise en place d'un réseau de plus de 500 postes de contrôle militaires contribuent à priver les Palestiniens de l'accès à plus de 60 % de leurs terres et à empêcher le flux normal de la vie socioéconomique, notamment le commerce et les échanges. Ces 60 % recèlent la majorité des sources d'eau, des terres agricoles, des ressources naturelles et des réserves foncières des territoires occupés, qui constituent le capital naturel nécessaire à un développement durable. Encore une fois, il convient de rappeler que ces mesures et actions israéliennes demeurent le principal obstacle à la croissance économique durable, car elles entravent les potentiels investissements publics et privés, augmentent les coûts et nuisent à la cohésion économique.

Dans le même temps, alors même qu'Israël, puissance occupante, continue d'ignorer la souveraineté du peuple palestinien sur ses ressources naturelles, il continue sans relâche à exploiter ces mêmes ressources. Par exemple, plus de 90 % des ressources hydriques palestiniennes sont exploitées par Israël, et utilisées principalement par les 500 000 colons illégaux au moins que la puissance occupante a installés dans les colonies de peuplement à travers tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Avec moins de 10 % de ces ressources mises à la disposition des Palestiniens, leur consommation moyenne d'eau n'est que de 70 litres

par jour et par personne, ce qui est inférieur au seuil de 100 litres recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé, et beaucoup moins que les 300 litres en moyenne par personne et par jour à la disposition des Israéliens. En raison de ces faits, ainsi que des restrictions imposées à la mobilité, seulement 35 % des terres palestiniennes irrigables sont effectivement irriguées, ce qui coûte à l'économie les chiffres stupéfiants de 110 000 emplois et de 10 % du produit intérieur brut (PIB).

Le blocus immoral et illégal par Israël de la bande de Gaza constitue un autre obstacle immense à une croissance durable de l'économie palestinienne. L'accès limité des entrepreneurs palestiniens à des marchés internationaux compétitifs, en particulier dans le but d'exporter des produits agricoles, continue de décourager les investissements du secteur privé, qui est un pilier de la croissance économique. Comme il est précisé dans le dernier rapport publié par la CNUCED, les exportations palestiniennes ont diminué de 136 millions de dollars en 2011, pour tomber à un peu plus d'un milliard de dollars, tandis que les importations ont également diminué de 434 millions de dollars, pour tomber à 4,2 milliards de dollars. Par conséquent, le déficit commercial palestinien a augmenté en 2011 et s'élève à 3,2 milliards de dollars, entraînant une baisse du PIB.

On le voit, la situation socioéconomique du peuple palestinien dans la bande de Gaza reste désastreuse, le blocus ayant des effets néfastes sur les chances de préserver tous les aspects de la vie. Les indicateurs économiques, sanitaires, éducatifs et autres indicateurs concernant la société révèlent l'ampleur de la souffrance humaine qui est délibérément infligée par la puissance occupante à la population civile palestinienne, dans ce qui constitue sans aucun doute une punition collective atteignant l'ampleur d'un crime de guerre.

Nous n'avons donc d'autre choix que de réitérer notre appel à la communauté internationale pour qu'elle mette tout en œuvre, y compris en adoptant des mesures concrètes, pour contraindre Israël à lever immédiatement le blocus illégal et déshumanisant qu'il a imposé à la bande de Gaza et aux plus de 1,6 million de Palestiniens qui y habitent.

Malheureusement, le Gouvernement israélien ne se contente pas d'entraver notre croissance économique, il continue également d'imposer des restrictions commerciales qui entraînent une dépendance de l'économie palestinienne à l'égard de l'économie israélienne. Étant dans l'incapacité d'accéder au marché international, les Palestiniens sont contraints de faire du

commerce avec Israël, Puissance occupante, ce qui fait que l'État de Palestine est le premier importateur des produits israéliens. En 2011, les échanges commerciaux avec Israël représentaient 83 % des échanges commerciaux palestiniens, dont 83 % d'importations en provenance d'Israël ou qui transitent par ce pays et 80 % des produits absorbés par les marchés israéliens. Cette forte dépendance empêche l'économie palestinienne d'avoir accès à d'autres marchés d'importation et d'exportation plus compétitifs et accroît sa vulnérabilité par rapport au cycle conjoncturel israélien.

Pour terminer, je dirai que l'aide économique et humanitaire de la communauté internationale est essentielle, mais elle ne suffit pas. Pour augmenter cette aide afin qu'elle serve des objectifs plus élevés, il faudra des efforts et des mesures fermes pour éliminer les graves obstacles placés par la Puissance occupante sur le terrain, qui continuent de saper les efforts que le peuple palestinien et ses dirigeants font pour faire d'une réalité l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en paix avec tous ses voisins, y compris Israël. Si la communauté internationale souhaite véritablement que la solution des deux États se matérialise et que le peuple palestinien s'engage sur la voie d'une croissance économique soutenue et du développement durable, elle doit contraindre la Puissance occupante à mettre un terme à toutes ses mesures et activités illégales et, en fin de compte, à mettre fin à son occupation militaire. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et faire pression sur Israël pour qu'il respecte ses obligations juridiques découlant du droit international, du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. En effet, après plus de 45 ans d'occupation, la communauté internationale ne peut plus rester les bras croisés alors que tout un peuple continue d'être privé de ses droits fondamentaux inaliénables – y compris le droit de vivre dans la liberté et la dignité – et que sa société est délibérément détruite et affaiblie.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Le rapport annuel du Secrétaire général portant sur le point 70 de l'ordre du jour et intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies » (A/67/492) indique que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire dans de nombreuses régions du monde continue d'augmenter, en raison du nombre croissant de catastrophes causées par des phénomènes naturels, des changements climatiques et des conflits et violences qui perdurent. Malgré la solidarité et l'intervention rapide

de la communauté internationale pour faire face à ces catastrophes, les acteurs humanitaires internationaux se heurtent à de nombreux défis de taille, qui exigent de plus en plus de ressources, d'efforts et de coopération au niveau international.

Les expériences et les pratiques de certains pays en matière d'intervention à la suite de crises humanitaires soulignent l'importance de mettre en place et de renforcer les capacités et la préparation aux niveaux national et local pour faire face aux catastrophes, en tant qu'élément essentiel pour réduire les pertes en vies humaines et en vue d'un relèvement rapide, comme l'indique le Cadre d'action de Hyogo (voir A/CONF.206/6) et tel que cela a été réaffirmé dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe). À cet égard, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité d'intégrer des stratégies de réduction des risques de catastrophes, le renforcement des capacités et des mesures en vue d'une intervention et d'un relèvement efficaces et rapides dans les plans de développement durable des pays en développement et de prévoir des ressources suffisantes à cette fin. Les Émirats arabes unis attachent beaucoup d'importance à l'intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophes et au renforcement des capacités locales dans ses plans de développement national. À cet égard, le Gouvernement a adopté une stratégie de prévision et de préparation axée sur la prévention et a créé un organisme national de gestion des situations d'urgence et de crise et de catastrophes pour mettre en œuvre cette stratégie.

Les Émirats arabes unis sont l'un des principaux acteurs du partenariat international pour le développement et pour la fourniture de l'aide aux pays touchés par des catastrophes naturelles, les changements climatiques et les conflits armés. Notre pays fournit également une assistance humanitaire directe et immédiate à ces pays et met en œuvre des initiatives humanitaires et des projets de développement conçus par le Gouvernement, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

Selon le Service de surveillance financière, entre 2009 et 2012, les Émirats arabes unis occupaient le deuxième rang parmi les fournisseurs d'aide humanitaire par rapport au produit intérieur brut (PIB). En 2011, nous avons fourni une aide publique au développement représentant 0,22 % de notre PIB, dont 8,1 % ont été alloués à l'aide au développement humanitaire sous forme de subventions et de prêts pour des programmes

humanitaires, caritatifs et de développement dans plus de 30 pays à travers le monde, sur la base des principes de neutralité et d'humanitarisme.

Les Émirats arabes unis contribuent beaucoup aux efforts internationaux visant à maintenir la stabilité et à promouvoir le développement dans les pays sortant de conflit et les pays vulnérables, à travers sa participation aux groupes internationaux qui mènent des activités visant à rétablir les capacités des pays en développement touchés par des conflits armés et des catastrophes naturelles et à renforcer leurs institutions et leurs infrastructures économiques et sociales. Il s'agit notamment du Groupe des Amis du Yémen, le Groupe des Amis du Pakistan, du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, et du partenariat international pour la reconstruction de l'Afghanistan. Les Émirats arabes unis ont été également l'un des premiers pays à intervenir suite au séisme qui a frappé Haïti, à la crise humanitaire en Libye et à la crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique.

Les Émirats arabes unis sont vivement préoccupés par la détérioration des conditions économiques et humanitaires des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, en raison de l'occupation par Israël qui se poursuit et de sa politique d'agression et de blocus, en particulier dans la bande de Gaza, qui fait l'objet d'un siège imposé par les forces d'occupation israéliennes depuis des années et qui a récemment fait l'objet d'attaques brutales. Nous demandons de nouveau à la communauté internationale d'enjoindre Israël, Puissance occupante, à lever immédiatement le blocus qu'il a imposé à la bande de Gaza, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations de Gaza et à mettre fin à son occupation des territoires arabes. Nous exhortons également les pays donateurs à continuer d'aider le peuple et le Gouvernement palestiniens tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et qu'un État indépendant ne sera pas établi.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à continuer à fournir une aide humanitaire et de développement au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne. Notre pays est l'un des principaux contributeurs aux projets humanitaires et de développement en cours, ainsi qu'au budget direct de l'Autorité palestinienne. En 2011, nous avons versé une contribution de 34 millions de dollars pour venir en aide au peuple et au Gouvernement palestiniens et pour financer des projets de développement. À cet égard, nous réaffirmons notre

soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et soulignons l'importance de son rôle s'agissant d'aider le peuple palestinien dans les territoires arabes occupés. Nous soulignons également qu'il importe de faciliter l'accès des agents et de l'aide de l'UNRWA aux réfugiés palestiniens dans toutes les zones où il mène des activités, ce qui implique que cet Office doit recevoir un appui financier suffisant lui permettant de poursuivre ses activités humanitaires et de développement dans la région.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Compte tenu de la fréquence des catastrophes et de l'ampleur des besoins humanitaires dans le monde, nous devons réaliser de meilleures performances et assurer une meilleure coordination en tant que communauté internationale. En 2012, ce sont encore une fois les civils qui ont payé le plus lourd tribut aux conflits armés. Il est manifestement urgent de trouver un règlement politique aux conflits, et essentiel de respecter le droit international humanitaire. Nous devons veiller à être unis dans nos efforts pour garantir que l'aide parvienne jusqu'à ceux qui en ont le plus besoin et que les civils soient protégés de la violence, des privations intentionnelles, de l'exploitation et des abus. L'Australie se préoccupe particulièrement de l'accroissement du nombre et du rythme des attaques délibérées visant des travailleurs humanitaires – pratique non seulement catégoriquement inacceptable au regard du droit international, mais répréhensible moralement. Nous nous inquiétons également des graves conséquences des attaques contre le personnel médical et les centres de santé et contre les malades et les blessés, qui sont exposées en détail dans le rapport *Les Soins de santé en danger*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les violences actuelles et les contraintes imposées à l'accès en Syrie, en République démocratique du Congo et au Soudan constituent des sources de grave préoccupation. En Syrie, les travailleurs humanitaires et les centres de santé continuent d'être la cible de violences. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a présenté une proposition appelant toutes les parties à s'engager à ne pas viser le personnel médical, les centres de santé ou les ambulances, ni à bloquer l'accès aux médecins, aux hôpitaux ou aux soins d'urgence. En outre, nous continuons d'exiger un accès immédiat et sans entrave pour l'aide humanitaire et l'assistance vitale. Nous apprécions à sa juste valeur le travail crucial accompli par l'ONU et par toutes les organisations humanitaires sur le terrain en Syrie, dans

des circonstances extrêmement difficiles. À l'évidence, il est très urgent de mettre un terme à la violence et de trouver un règlement politique à la crise.

L'Australie est également très préoccupée par les difficultés d'accès auxquelles sont confrontées les organisations humanitaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, au Soudan. Nous appelons le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération du peuple du Soudan-Nord à négocier une solution afin que les deux parties permettent l'acheminement d'une aide humanitaire si nécessaire.

La situation humanitaire en République démocratique du Congo s'est détériorée à un point que l'on n'avait pas vu depuis de nombreuses années. En particulier, le conflit dans l'est du pays a déclenché une multiplication du nombre de personnes déplacées. Dans toute la République démocratique du Congo, on compte désormais 2,4 millions de personnes déplacées, et 5,4 millions de personnes – un nombre vertigineux – ont besoin d'aide humanitaire. L'Australie s'inquiète profondément des informations concernant les violences à grande échelle dont font l'objet les civils – notamment les meurtres, les viols et le recrutement forcé d'enfants par des groupes armés. Nous nous préoccuons tout autant des niveaux endémiques de violence sexuelle. Ces actes, perpétrés dans l'intention de semer la terreur et de pousser les individus et les populations à l'exode, doivent être stoppés, et il faut mettre un terme à l'impunité de leurs auteurs.

L'Australie appuie depuis longtemps les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que celles portant sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Pendant notre mandat au Conseil de sécurité, qui commence l'an prochain, nous continuerons d'œuvrer énergiquement en faveur de résultats positifs pour les femmes et les enfants.

L'Australie se félicite du calme à Gaza, qui semble durer depuis le cessez-le-feu annoncé le 22 novembre. Nous encourageons toutes les parties à respecter les termes de ce cessez-le-feu. Nous sommes préoccupés par les rapports de l'ONU selon lesquels près de 65 % des personnes tuées pendant le conflit à Gaza étaient des civils, tandis que de nombreux autres civils ont été blessés. Nous continuons d'appuyer les efforts des organes de l'ONU pour fournir des services de base et un appui aux Palestiniens qui ont besoin d'aide humanitaire. Nous devons insister sur le fait que les événements récents soulignent la nécessité impérieuse de trouver un règlement durable au conflit israélo-palestinien, par

le biais d'une solution des deux États négociée, et de faire en sorte que ce règlement intervienne tant qu'il est possible d'en saisir l'occasion.

Nous devons veiller à que le système humanitaire international soit adapté à sa mission. Nous saluons les efforts de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos, et du Comité permanent interorganisations pour régler les difficultés les plus critiques en matière de coordination, de leadership et de responsabilité. Le système humanitaire doit devenir plus ouvert et plus inclusif. Il doit réfléchir à ses insuffisances, rendre compte à ses bénéficiaires, et tirer les leçons de ses erreurs. Le système doit également répondre plus rapidement aux requêtes déposées par les dirigeants nationaux et locaux, notamment lorsque les gouvernements sont prêts et aptes à aider leurs citoyens en période de crise.

Nous observons des progrès, et nous rendons hommage au leadership dont fait notamment preuve M^{me} Amos, Secrétaire générale adjointe, pour réaliser ces progrès, mais nous estimons que la réforme risque de s'enliser si les engagements pris par les responsables du Comité permanent interorganisations n'aboutissent pas à des résultats concrets sur le terrain. Les organisations humanitaires doivent démontrer comment elles mettent en œuvre les réformes du Programme de transformation dans toutes les interventions humanitaires. Nous encourageons à porter une attention accrue à ce qu'implique le programme de transformation dans les situations de crise complexes et prolongées, dans lesquelles leadership, responsabilité et coordination revêtent une importance critique. L'Australie espère que ses partenaires humanitaires appuieront pleinement le Programme de transformation et les tiendra responsables de la mise en œuvre des réformes nécessaires.

La crise alimentaire et nutritionnelle qui sévit dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, démontre combien il est important d'investir dans des solutions à plus long terme qui aident les communautés à prévoir les catastrophes, à y faire face et à s'en relever. L'Australie se félicite des mesures prises par la communauté internationale pour déployer des interventions humanitaires qui développent la résilience et la capacité de préparation. Nous accueillons favorablement l'introduction d'un appel global sur trois ans en Somalie. Un appel pluriannuel encourage en effet une vision à plus long terme dans les situations où les besoins humanitaires persisteront pendant un certain temps. Il incite également

à accorder davantage d'attention aux programmes axés sur la résilience. Mais il n'est pas possible de développer la résilience en se fondant sur les seuls programmes humanitaires. Nous encourageons donc une plus grande coordination entre les organisations humanitaires et les organismes chargés du développement, ainsi qu'un fort leadership de la part de l'ONU pour garantir que cette coordination soit couronnée de succès.

Il est crucial pour l'intégration des efforts en matière de réduction des risques de catastrophe, de relèvement et de résilience, que les donateurs assouplissent leur financement. L'approche adoptée par l'Australie en matière de financement de l'aide humanitaire et du développement est souple, et nous nous efforçons d'adopter une perspective à long terme. Notre financement de la réduction des risques de catastrophe, par exemple, provient de nos programmes tant humanitaires que de développement, et, s'élevant à 2,3 % du total de notre aide publique au développement, représente plus du double du 1 % préconisé par le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe.

Nous allouons au relèvement rapide un financement spécifique car nous savons qu'il est indispensable pour garantir une transition sans heurt vers un développement à plus long terme. C'est là un raisonnement très simple. Nous continuons d'investir dans l'action humanitaire au moyen de partenariats de plusieurs millions de dollars, étalés sur plusieurs années, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Fonds central pour les interventions d'urgence et le CICR.

Pour terminer, nous ne pouvons que rappeler, à l'approche de la fin de l'année, qu'il est évident que des mesures plus énergiques doivent être prises pour protéger les civils. Nous appelons tous les États Membres à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire, et les résolutions pertinentes conçues pour placer les civils à l'abri du conflit, de la violence et des privations délibérées. Nous encourageons à prêter une attention particulière aux groupes de population les plus vulnérables – les personnes handicapées, les femmes et les enfants – et à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les réformes promises par le Programme de transformation soient effectivement mises en œuvre, à l'appui des gouvernements nationaux, pour garantir des interventions humanitaires efficaces et rapides. Nous devons nous rappeler tous les jours que

des millions de personnes victimes d'une crise comptent sur nous tous pour les aider et les sauver.

M. Bonser (Canada) : Dans un trop grand nombre de situations, des gens continuent à souffrir inutilement. Les crises humanitaires actuelles en Syrie, en République démocratique du Congo, au Sahel, au Soudan et au Soudan du Sud, en Somalie ainsi qu'en Afghanistan nous montrent que des interventions humanitaires internationales efficaces demeurent une nécessité. Face à des besoins humanitaires qui augmentent, et à des ressources financières qui se raréfient, l'ONU doit veiller à agir de la façon la plus efficace et stratégique possible, afin d'obtenir des résultats concrets au bénéfice des populations qui en ont le plus besoin.

Des progrès ont été réalisés en ce domaine. Sous la direction de la Coordonnatrice des secours d'urgence, de véritables efforts ont été déployés pour améliorer la direction de l'action humanitaire, l'obligation d'en rendre compte et sa coordination. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, de sorte que nous demandons à la Coordonnatrice de continuer à jouer un rôle de direction efficace, comme elle l'a fait jusqu'ici, pour que ces réformes améliorent de manière substantielle la façon dont le système humanitaire international intervient face à des crises humanitaires.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada est profondément préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et par le déplacement forcé de 650 000 civils depuis le mois d'avril. Nous condamnons sans équivoque les actes perpétrés par le groupe rebelle dénommé Mouvement du 23 mars. Nous continuons de demander à toutes les parties de respecter les droits de la personne et de permettre l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par la crise actuelle en Syrie et par ses répercussions sur des pays voisins ainsi que sur la stabilité globale de la région. Nous sommes conscients que l'afflux de réfugiés exerce de très fortes pressions sur les pays et les communautés hôtes. Aussi tenons-nous à saluer la générosité des pays voisins – la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Iraq –, qui ont accepté d'accueillir des réfugiés qui fuient la violence en Syrie. Leur générosité est l'expression d'un véritable attachement à l'humanitarisme.

Le Canada salue les efforts courageux des acteurs humanitaires en Syrie et dans d'autres situations d'urgence humanitaire à travers le monde, qui mettent

leur vie en péril pour apporter une aide indispensable aux personnes touchées par la crise. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance et à adresser nos plus sincères condoléances aux familles, aux amis et aux organisations de ceux qui ont sacrifié leur vie pour sauver celle des autres. Nous demandons instamment au Gouvernement syrien de permettre aux acteurs humanitaires, y compris les équipes soignantes, d'avoir un accès complet et sûr aux populations touchées par la violence, et de lever les obstacles à l'acheminement de l'aide. Le peuple syrien doit être protégé contre l'oppression et les attaques. Les civils qui n'ont pas accès à des produits ni à des services de première nécessité doivent obtenir une aide humanitaire qui comblera leurs besoins fondamentaux. Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter pleinement leurs obligations, tout particulièrement celle de veiller constamment à ce que la population civile ne subisse pas le contrecoup des hostilités.

Même si la Syrie continue à retenir notre attention collective, il ne faut pas oublier certaines crises moins visibles, comme la situation humanitaire dans la Corne de l'Afrique, en République centrafricaine, au Yémen, en Colombie, en Haïti et ailleurs dans le monde. Dans tous ces cas, nous devons poursuivre notre engagement et continuer à agir avec détermination. Il en va de même de la protection des femmes et des filles, encore victimes de violences sexuelles, telles que le viol comme arme de guerre; des minorités religieuses vulnérables, persécutées pour leurs croyances; ainsi que les homosexuels et les lesbiennes qui font face à la violence en raison de leur orientation. La volonté et l'engagement politiques s'avèrent nécessaires pour attirer l'attention sur chacune de ces crises humanitaires graves et persistantes, et pour y apporter des solutions concrètes.

Le Canada demeure déterminé à œuvrer de concert avec un large éventail d'acteurs, y compris les institutions humanitaires des Nations Unies, les États Membres, le Mouvement de la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de renforcer le système d'intervention humanitaire et de créer les conditions grâce auxquelles les acteurs humanitaires pourront sauver des vies et alléger les souffrances humaines.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Mon pays, la Syrie, saigne. Le peuple syrien est la première victime de cette hémorragie constante. En ce moment même où je m'exprime devant l'Assemblée générale, une explosion se produit, un martyr est enterré, un blessé gémit ou une famille est

déplacée. J'ai le regret d'informer l'Assemblée d'un fait extrêmement douloureux survenu ce matin. La ville de Qatana, située au sud-ouest de Damas, a été frappée ce matin une explosion terroriste devant une école, qui a fait s'écrouler des dizaines d'enfants et membres de leur famille. Hier, huit autres explosions terroristes ont frappé de nombreux endroits de la capitale, Damas, et fauché la vie de dizaines d'innocents.

Je ne m'attarderai pas ici sur les horreurs de ces actes de terrorisme et ceux qui sont derrière eux – États et groupes. Je tiens cependant à mentionner les conséquences extrêmement néfastes de ces actes de terrorisme pour la vie des citoyens, avec l'explosion de centrales électriques, les vols des silos à céréales et des entrepôts où sont stockés les combustibles et l'incinération de ce qui en reste, l'explosion de gazoducs et d'oléoducs et la prise pour cible des hôpitaux et des écoles, dans le but de briser la cohésion sociale et de semer le chaos, la terreur et la panique parmi les citoyens.

Je me permets de rappeler que la République arabe syrienne est fermement convaincue qu'il est important de coordonner les efforts humanitaires visant à fournir une aide humanitaire aux citoyens touchés par des situations d'urgence, en se fondant sur la résolution 46/186 de 1991, qui définit le mandat du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et régleme son fonctionnement. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement syrien est tout à fait prêt à coopérer avec les organisations internationales travaillant en Syrie, dans le cadre de l'exécution de leur mandat et des principes directeurs adoptés par les résolutions de l'Assemblée générale relatives au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'ONU dans des situations d'urgence, notamment celles qui concernent l'obligation de respecter pleinement la souveraineté de l'État, son intégrité territoriale, son unité nationale et la non-intervention dans ses affaires intérieures, conformément, bien entendu, aux dispositions de la Charte.

Le Gouvernement syrien a utilisé, tout au long de la douloureuse crise actuelle, tous les moyens dont il dispose pour fournir une aide rapide aux citoyens, conformément à ses obligations nationales, et dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités et de ses devoirs envers eux. C'est dans ce but précis qu'a été créée une commission chargée de suivre la situation humanitaire des citoyens touchés, qu'il s'agisse de leur fournir une aide alimentaire et sanitaire et un abri ou de les indemniser des dommages qu'ils ont subis en

raison des pratiques des groupes terroristes armés. Notre gouvernement contribue également à la remise en état des infrastructures en vue de relancer la prestation des services de santé et des services sociaux. Nous avons aussi créé un comité de haut niveau sur les secours d'urgence qui est chargé de coordonner la fourniture de l'aide aux personnes touchées. Grâce aux efforts considérables que déploie le Gouvernement dans des circonstances extrêmement difficiles, environ 547 abris temporaires ont été ouverts dans tous les bâtiments publics disponibles.

Outre les efforts qu'il déploie à l'échelle nationale, le Gouvernement syrien coordonne son action avec celle de l'OCHA, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge. Il a offert de faciliter tous les efforts visant à permettre aux personnes touchées dans l'ensemble du pays d'accéder plus facilement à l'aide humanitaire. Nous avons également achevé de modifier notre plan visant à répondre aux besoins humanitaires en Syrie. Le Gouvernement a octroyé des licences à plus de 80 organisations non gouvernementales pour leur permettre de participer aux activités d'intervention humanitaire des Nations Unies, et il continue de mettre diverses installations à disposition des travailleurs humanitaires. Il a également octroyé des licences à l'OCHA pour lui permettre de se rendre au plus vite sur le terrain dans de nombreuses régions en Syrie.

Comme nous le savons tous, mon pays, la Syrie, a participé de manière constructive à six réunions du Forum humanitaire pour la Syrie tenues à Genève. Cependant, les efforts déployés par le Gouvernement dans le domaine de l'aide humanitaire se heurtent à un certain nombre d'obstacles extrêmement néfastes, notamment le fait que des pays qui sont connus pour appuyer le terrorisme dans mon pays continuent de financer, d'armer et de protéger des groupes terroristes armés en Syrie. À ce titre, M. Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge, a déclaré que la situation en Syrie est exceptionnelle du fait des combats intenses qui font rage dans tout le pays, mais également du fait de la participation de certaines puissances régionales et internationales à l'intérieur du pays.

Il est paradoxal qu'on ait empêché le Conseil de sécurité de publier six communiqués de presse, en dépit du fait que ceux-ci condamnaient les attentats terroristes perpétrés par Front el-Nosra, un groupe terroriste affilié à Al-Qaïda qui a revendiqué environ 600 attentats commis depuis octobre 2011, dont plus de 40 attentats suicides,

et mené d'autres opérations dans le cadre desquelles il a utilisé des armes légères et des engins explosifs dans des centres urbains, y compris la capitale, Damas, ainsi que Hama, Alep, Dar'a, Homs, Idlib et Dayr az-Zawr. Ces attaques ont tué un grand nombre de Syriens innocents. L'un des États à avoir fait obstruction à la publication des communiqués de presse du Conseil de sécurité a depuis ajouté cette même organisation terroriste à sa liste nationale d'organisations terroristes.

Depuis le début de la crise, nous nous efforçons d'appeler l'attention des États Membres sur la présence de terroristes armés qui s'ingèrent dans nos affaires intérieures. Cependant, nous nous sommes heurtés à un mur de fierté et d'ignorance des conditions géopolitiques, et à des fabrications médiatiques à grande échelle qui ont conduit un grand nombre de hauts représentants de l'Organisation à nier la réalité et à tirer des conclusions erronées au sujet de l'évolution de la crise syrienne. En conséquence, l'ONU, à commencer par le Secrétaire général et ses collaborateurs de haut niveau, notamment ses Envoyés spéciaux et ses Représentants, a attendu plus d'un an pour finir par reconnaître timidement la présence de ce qu'elle appelle un « troisième élément ». C'est un euphémisme poli utilisé pour désigner les groupes terroristes armés. Il a fallu attendre six mois de plus pour qu'outre la présence d'un troisième élément, elle admette la présence de groupes armés, et trois mois supplémentaires, alors que le sang du peuple syrien continuait de couler, avant qu'elle admette la présence d'organisations terroristes liées à Al-Qaïda. En d'autres termes, le peuple syrien a été victime du terrorisme pendant 21 mois en attendant que l'ONU et ses États Membres entendent les cris d'agonie et les larmes que provoquent les agissements des entités terroristes organisées qui reçoivent l'appui de forces étrangères et, malheureusement, de forces arabes, régionales et internationales, comme cela est apparu clairement dès le début.

Le Gouvernement syrien coopère pleinement dans le cadre du plan d'action humanitaire qu'il a signé avec l'OCHA. Malheureusement, ce plan est mal financé, ce qui entrave les efforts conjoints déployés pour l'appliquer et répondre aux besoins humanitaires. Si le Gouvernement syrien est le premier acteur à répondre aux besoins fondamentaux de ses citoyens, les promesses faites par les donateurs dans de nombreuses enceintes internationales et par le biais des médias n'ont pas été tenues. J'en veux pour preuve les rapports et déclarations de l'OCHA. Le dernier de ces documents, en date du 10 décembre, indique que la moitié seulement des fonds nécessaires

pour répondre aux besoins humanitaires en Syrie a été reçue à ce jour, et seuls 35 % des fonds nécessaires pour répondre aux besoins de réfugiés syriens ont été versés. Il note également que le Programme alimentaire mondial a dû diminuer les rations qu'il distribue du fait de l'insuffisance des financements, qui ralentit la mise en œuvre et empêche les acteurs concernés de répondre aux besoins humanitaires de base des populations touchées par les événements, et qui jette un doute sur la sincérité de certains pays qui se déclarent préoccupés par le sort des citoyens syriens.

En outre, l'imposition constante par certains États et groupes régionaux hégémoniques de mesures de répression économique unilatérales hors du cadre de la légitimité internationale a largement contribué à la détérioration des conditions de vie des citoyens syriens. Elle limite la capacité à leur fournir des services de base et fait obstruction à l'importation de médicaments, de matériel médical et des pièces de rechange nécessaires pour garantir le fonctionnement continu et l'entretien des installations publiques. De plus, ces mesures économiques unilatérales coercitives ont entraîné, entre autres choses, une augmentation des taux de change des devises étrangères; le pouvoir d'achat de la lire syrienne s'en est trouvé réduit et l'inflation a augmenté; il est devenu plus difficile d'importer des marchandises et de financer des projets d'investissement; et cette situation a diminué les ressources financières. Cela a également augmenté les taux de chômage et de pauvreté.

Ce qu'il faut souligner ici, c'est que ceux qui imposent ces mesures coercitives d'une part, prétendent offrir de l'aide humanitaire d'autre part. Ils sont l'image même de l'hypocrisie et de la duperie. Les États qui imposent ces mesures coercitives veulent transformer le peuple de Syrie d'une nation productive et généreuse – qui, ces dernières années, a connu une croissance économique et une renaissance qui lui ont assuré l'autosuffisance alimentaire et lui ont permis d'exporter une grande partie de ses excédents dans de nombreuses parties du monde – en une nation dépendante de l'aide.

Le Gouvernement syrien a appelé ceux de ses citoyens forcés par des circonstances difficiles à quitter le pays pour des États voisins à rentrer au pays pour vivre dignement dans leur patrie, à l'abri de l'exploitation des organisations terroristes et de leurs partisans, et des tentacules des maîtres chanteurs de l'humanitaire. Le Gouvernement syrien a fourni de l'aide à tous ceux dont les maisons ont été endommagées afin qu'ils puissent

reconstruire et vivre chez eux dans la dignité. C'est un droit civique que le Gouvernement se doit de défendre.

À cet égard, je note que la manipulation écœurante que certaines parties font des réfugiés syriens est un acte barbare et une insulte à l'intégrité et la dignité du peuple syrien. Certains États signalent un nombre croissant de réfugiés syriens sur leur territoire; entre-temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, que nous remercions, a présenté un rapport hier, le 12 décembre, indiquant que 40 % seulement des réfugiés syriens de la région vivent dans des camps, tandis que la majorité vit essentiellement dans des logements loués ou dans des familles d'accueil. Il n'est pas nécessaire d'expliquer que les 60 % restants de Syriens que la crise a contraint à quitter leur foyer vivent dans des hôtels, dépensant de l'argent syrien qui finance les économies des pays d'accueil. En tout cas, et quels que soient les efforts faits par les pays qui accueillent des citoyens syriens, nous les en remercions. Mais nous les exhortons et les appelons à remédier à cette crise humanitaire avec objectivité, avec intégrité et avec la conscience tranquille, car les profits qu'ils tirent de la présence des réfugiés et des citoyens syriens sont bien plus grands que les coûts que, disent-ils, la présence de quelques camps de réfugiés leur impose.

Pour terminer, je voudrais, au nom de mon gouvernement, rappeler que l'on ne réglera pas la crise humanitaire en Syrie en jouant à se renvoyer la faute, comme le font certains États Membres, pour régler des comptes, anciens ou nouveaux. On ne réglera pas cette crise en attisant les flammes de la discorde ethnique et religieuse ou en finançant et en protégeant les terroristes armés et en les encourageant à se livrer à des massacres, à des bombardements et à des attaques contre des citoyens syriens. Le règlement de la crise en Syrie se fera par le respect du principe de l'offre d'assistance humanitaire – notamment au titre de la résolution 46/182 – et par la manifestation de la volonté politique des États donateurs et d'autres organes de respecter leurs engagements et de mettre fin à des politiques qui imposent des mesures économiques unilatérales et coercitives qui affectent essentiellement le peuple syrien.

C'est ce que nous avons à dire sur le plan humanitaire. Sur le plan politique, l'Envoyé spécial conjoint Lakhdar Brahimi mène des efforts positifs et son travail bénéficie d'un consensus international. Tout ce que le peuple syrien demande de la communauté internationale, c'est qu'elle appuie les efforts de M. Brahimi. Ce qu'il ne veut pas, c'est que certaines

parties l'aident publiquement, tandis que, secrètement, elles sapent son travail. Nous recherchons une aide honnête et objective pour notre pays, notre gouvernement, notre peuple et l'opposition afin de rétablir la sécurité.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour ses rapports très complets présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous tenons également à remercier les organismes compétents des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Coordonnateur des secours d'urgence et le Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes pour les efforts inlassables qu'ils ont consentis au cours de l'année écoulée afin de coordonner l'assistance humanitaire et les secours, ainsi que pour leurs efforts continus en faveur d'une réforme visant à améliorer les interventions et les secours humanitaires.

Comme nous pouvons tous le constater et comme les rapports du Secrétaire général le soulignent encore cette année, les crises humanitaires restent le plus grand problème de notre temps. Nous constatons une augmentation de la fréquence, de l'ampleur et de l'intensité des catastrophes, tant naturelles que provoquées par l'homme. La Thaïlande continuera d'œuvrer avec la communauté internationale à apporter secours et espoir aux personnes ayant besoin d'aide. En fournissant cette assistance, nous respectons les principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. Nous pensons que les efforts nationaux déployés par les États sur leurs territoires respectifs revêtent une importance capitale. Nous sommes aussi d'avis que des interventions humanitaires régionales et internationales appropriées, adéquates et en temps opportun sont essentielles pour appuyer ces efforts nationaux. La Thaïlande reste donc déterminée à renforcer le partenariat international dans ce domaine.

Pendant des décennies, la Thaïlande a contribué aux efforts mondiaux d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe. Nous sommes fiers d'abriter à Bangkok le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes. Au cours des 25 dernières années, le Centre a recommandé – et promu – la réduction des risques de catastrophe dans la région, tout en plaidant

en faveur d'une coopération plus étroite avec d'autres organisations régionales. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande assure la présidence, depuis le mois de mars, du Comité de gestion des catastrophes de l'ASEAN. Nous avons œuvré étroitement avec les autres États membres de l'ASEAN pour une meilleure préparation et une meilleure coordination des mécanismes régionaux d'intervention humanitaire et de gestion des catastrophes en vue de veiller à ce que la mobilisation de l'aide soit efficace, adéquate et se fasse au moment voulu.

La Thaïlande attend avec intérêt d'accueillir le deuxième sommet Asie-Pacifique sur l'eau. Le sommet offrira l'occasion de mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques s'agissant de la gestion des catastrophes liées à l'eau, comme les inondations, les sécheresses et la hausse du niveau de la mer. Depuis les inondations sans pareilles qui ont frappé la Thaïlande l'année dernière, le Gouvernement royal de Thaïlande a mis en place un nouveau système de gestion de l'eau et de prévention des inondations. Nous continuerons d'investir dans le développement d'un système global en vue d'une solution durable. Nous sommes aussi prêts à mettre en commun notre expérience avec les partenaires internationaux qui souhaitent travailler avec nous.

L'année prochaine aussi, la Thaïlande accueillera, conjointement avec la République de Corée, le troisième Forum régional de l'ASEAN pour les exercices de secours en cas de catastrophe pour améliorer la coordination entre civils et militaires dans les participants au Forum face aux catastrophes. En 2014, la Thaïlande abritera la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des risques en cas de catastrophe, au cours de laquelle le cadre de prévention des risques en cas de catastrophe dans la région pour l'après-2015 fera principalement l'objet des débats.

Je voudrais faire part de quelques réflexions au sujet de questions qui nous semblent importantes pour avancer dans nos efforts communs en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe. Premièrement, le renforcement des capacités est essentiel pour tout succès. Les crises humanitaires frappent le plus durement les pays en développement, touchant particulièrement les civils dans les zones de conflit et les groupes vulnérables. Dans ces cas-là, ce dont on a le plus besoin n'est pas seulement l'aide humanitaire, c'est aussi le renforcement des capacités à tous les niveaux – local, national, régional et international.

Le renforcement des capacités, de notre point de vue, englobe de nombreuses dimensions, allant du partage du savoir-faire et des meilleures pratiques à l'assistance technique, et du développement des infrastructures au transfert de technologie. Le renforcement des capacités devrait commencer au niveau des collectivités. En mettant en œuvre le Plan stratégique national de prévention des risques en cas de catastrophe pour 2010-2014, le Gouvernement royal de Thaïlande a axé son action sur le renforcement des capacités des communautés locales, répondant à leurs besoins locaux spécifiques tout en mobilisant des ressources en provenance de tous les secteurs ainsi que des contributions de toutes les parties. Nous appuyons pleinement une approche fondée sur la résilience, surtout en faveur des plus vulnérables, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport publié sous la cote A/67/363.

Deuxièmement, sur la base de notre expérience et de celles d'autres pays, la Thaïlande estime que les effets des catastrophes naturelles, notamment la perte de vies et des moyens de subsistance, peuvent être sensiblement réduits grâce à la mise au point de mécanismes d'alerte rapide, à la préparation, aux interventions d'urgence et aux capacités de secours. Depuis la prévention jusqu'à la réduction des risques de catastrophe, une approche globale et un système intégré de gestion des catastrophes sont nécessaires. Les deux requièrent des partenariats régionaux et internationaux solides. La Thaïlande attache par conséquent une grande importance à l'élargissement et à l'approfondissement d'une telle coopération internationale. Voilà pourquoi nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général quand il place l'accent, dans son rapport publié sous la cote A/67/89, sur la nécessité d'améliorer la collecte et l'analyse des données, ainsi que le partage de l'information, en vue de garantir l'efficacité des interventions humanitaires.

Troisièmement, un financement équitable, prévisible et souple de l'aide humanitaire est également un outil important qui permettrait de garantir la fourniture d'une aide humanitaire économiquement rentable et en temps opportun. Un financement adéquat devrait être rendu possible grâce à de solides partenariats et au renforcement des mécanismes financiers. La Thaïlande appuie pleinement le Fonds central pour les interventions d'urgence, et c'est pourquoi nous avons décidé d'accroître notre contribution au Fonds. Nous nous félicitons aussi des progrès enregistrés jusqu'à présent dans l'application du plan d'intervention à la suite de l'évaluation quinquennale, comme indiqué

dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/361.

La Thaïlande a constamment appuyé le Fonds régional d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis depuis sa création en 2005. Il porte maintenant le nom de Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et au changement climatique dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Nous espérons que la communauté internationale accroîtra ses contributions volontaires au Fonds.

Quatrièmement, les catastrophes peuvent faire reperdre un développement obtenu à grand peine. Grâce à notre expérience et aux efforts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en œuvre de politiques de développement axées sur l'être humain, nous sommes déterminés à coopérer avec nos partenaires internationaux sur notre programme de développement pour l'après-2015. De même, nous voudrions encourager les États Membres à tenir compte des effets négatifs des catastrophes lorsqu'ils élaborent leurs plans nationaux de développement durable.

Cinquième et dernier point, la Thaïlande se félicite de la coopération et du partenariat des organisations internationales pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans la réduction des risques de catastrophe. Il y a deux mois, en octobre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction de risques de catastrophe, M^{me} Margareta Wahlström, s'est rendue en Thaïlande. Elle y a rendu hommage au Premier Ministre, personnalité féminine jouant un rôle de premier plan dans la gestion des catastrophes, pour le leadership dont elle a fait preuve lors des graves inondations qui ont frappé la Thaïlande l'année dernière, ainsi que pour son engagement en faveur de l'égalité des sexes. À Bangkok, M^{me} Wahlström a participé aussi, le 13 octobre, à la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes, placée sous le thème « Femmes et filles – Force (in)visible de la résilience ». Nous espérons ardemment que le rôle constructif joué par les femmes et les filles dans l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe continuera d'être reconnu et encore renforcé.

Notre examen du point 70 de l'ordre du jour et des projets de résolution connexes est pour nous l'occasion de réfléchir à nouveau, ensemble, non seulement sur les efforts en cours dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe

mais aussi sur la nécessité de répartir la charge des crises et des catastrophes humanitaires. Cette charge doit être répartie au moyen d'une plus grande coordination et d'un partenariat plus étroit entre États Membres de l'ONU et autres acteurs humanitaires, notamment le secteur privé et la société civile.

Je voudrais conclure en exprimant les plus sincères remerciements de la Thaïlande aux hommes et aux femmes sur le terrain, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, qui œuvrent sans relâche pour fournir des secours en cas de catastrophe partout dans le monde. Autant compte pour nous la vie des personnes touchées par les crises et les catastrophes humanitaires, autant il nous faut veiller sur les équipes d'intervention médicales, les premiers intervenants et le personnel de recherche et de sauvetage, pour citer seulement ces quelques catégories, et assurer adéquatement leur sûreté et leur sécurité.

M^{me} Saran (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à réaffirmer leur solide appui au système humanitaire international. Nous restons profondément déterminés à collaborer avec l'ONU, ses États Membres et les autres acteurs humanitaires afin de protéger et d'aider les individus vulnérables pris dans un conflit ou touchés par une catastrophe naturelle. Au cours de notre exercice budgétaire 2012, nous avons fourni plus de 4 milliards de dollars d'aide humanitaire pour sauver des vies et soulager les souffrances.

Mais notre engagement est loin de s'arrêter à nos seules contributions financières, si importantes soient-elles. Les États-Unis continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la promotion de politiques, normes et principes humanitaires mondiaux qui renforcent le système humanitaire international, et nous coopérons de manière énergique et constructive avec toute une gamme de partenaires pour créer dans divers pays du monde des conditions se prêtant à acheminer l'aide, en temps utile et efficacement, vers ceux qui en ont le plus besoin.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les tendances et difficultés auxquelles le monde de l'humanitaire fait face (A/67/89), au moins 51 millions de personnes, dans 16 pays, ont eu besoin d'une aide humanitaire au cours de l'année écoulée. En 2012, des crises humanitaires dans toutes les régions du monde ont mis à l'épreuve la capacité du système des Nations Unies à apporter une aide rapide et efficace aux personnes, familles et communautés qui se débattent dans des événements indépendants de leur volonté.

Ensemble, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer les capacités et la réactivité du système humanitaire international. En particulier, nous devons nous efforcer de consolider le leadership de l'ONU sur le terrain, d'élargir et de renforcer les mécanismes de coordination, et de rendre davantage de comptes à tous ceux que nous cherchons à servir. Voilà pourquoi les États-Unis approuvent sans réserve le Programme de transformation du Comité permanent interorganisations. Nous appelons les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs du monde humanitaire à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre les divers éléments du Programme de transformation, de manière que nous puissions ensemble contribuer à rendre le système plus cohérent, mieux coordonné et plus efficace.

Nous nous félicitons tout particulièrement de certains progrès accomplis en matière de renforcement du leadership. Comme nous l'avons noté auparavant, une intervention internationale impliquant l'ONU ne pourra être couronnée de succès que si une direction de grande qualité est en place au sein du système des Nations Unies. Nous accueillons favorablement les efforts de la Coordinatrice des secours d'urgence à cet égard, et nous notons que l'ONU propose de plus en plus de candidats ayant une grande expérience du secteur humanitaire, même s'il est toujours possible de mieux faire. Nous attendons des organismes des Nations Unies qu'ils fassent preuve de leadership en s'efforçant de mettre davantage en avant leurs meilleurs responsables en matière humanitaire pour servir de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire au sein du système des Nations Unies. En particulier, nous exhortons toujours les organismes bien établis des Nations Unies à inscrire le plus grand nombre possible d'administrateurs de haut rang et de grande valeur sur les listes de candidats aux postes de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire.

Une meilleure coordination à tous les niveaux est également essentielle. Comme le note le Secrétaire général, cela exige de mettre l'accent sur la création de nouveaux partenariats de toute espèce facilitant la fourniture de l'aide humanitaire. Nous louons les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à cet égard. Les États-Unis sont également déterminés à aider à mettre en place un système intégré qui s'adapte aux nouveaux acteurs et à des approches différentes. Ces nouveaux schémas de communication et de partenariat sont indispensables pour relever les défis que constituent l'accès, la limitation des ressources et les problèmes de

capacités. Nous nous félicitons des occasions de partager informations et savoir-faire avec un large éventail de parties afin de promouvoir notre approche multilatérale de l'aide humanitaire.

Ces dernières années, les organismes de l'ONU, les organisations non gouvernementales, les donateurs, les pays touchés par une catastrophe et d'autres acteurs sont parvenus à un consensus plus large sur la nécessité d'un plus grand respect du principe de responsabilité en matière de fourniture d'aide humanitaire. Un élément crucial pour assurer un respect plus rigoureux du principe de responsabilité est de mettre en place des politiques et plans d'action qui améliorent la qualité des données et l'échange d'informations. Les États-Unis appuient la recommandation du Secrétaire général à cet égard, et s'engagent à travailler avec leurs partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des normes internationales communes concernant l'échange de données. Ces efforts permettront de renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence et de mieux faire face aux situations d'urgence.

En réexaminant les interventions humanitaires de l'année écoulée, nous sommes profondément troublés par les obstacles qui continuent de freiner, voire de bloquer, l'accès des travailleurs humanitaires aux populations vulnérables, notamment celles prises dans une situation de conflit. Les États-Unis se préoccupent également beaucoup de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire. Nous sommes toujours témoins d'attaques lâches et injustifiables contre ceux qui acheminent l'aide humanitaire. Nous appelons instamment à permettre l'accès de l'aide humanitaire aux populations frappées par des catastrophes, et à mettre un terme aux attaques contre les travailleurs humanitaires. Cette année, nous tenons également à souligner la réalité préoccupante que constituent les attaques délibérées contre les installations médicales et le personnel médical. Ces attaques ignobles sont inacceptables et nous rappellent qu'il faut redoubler d'efforts pour promouvoir la protection de la mission médicale.

Enfin, les États-Unis tiennent à réaffirmer leur appui constant aux principes humanitaires de neutralité, impartialité, indépendance et solidarité. Le respect de ces principes fondamentaux constitue une base solide pour l'acheminement rapide et sûr d'une aide qui permet de sauver des vies et de soulager les souffrances en période de crise. Nous exhortons l'ONU à poursuivre ses efforts pour promouvoir une approche de l'aide humanitaire fondée sur des principes et axée sur les besoins, pour le

bénéfice de tous ceux pour qui une aide est nécessaire en période de conflit ou de catastrophe naturelle.

M. Nofukuka (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport très complet (A/67/89) sur la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale.

Ma délégation prend note avec satisfaction des accomplissements du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) avec l'intention de renforcer la coordination de l'aide humanitaire de l'ONU, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos. Nous avons également noté les progrès accomplis pour relever les défis du secteur humanitaire, mais il est bien sûr toujours possible de faire mieux, notamment dans le domaine des sexes, pour respecter les besoins particuliers des femmes, des filles et des groupes vulnérables en général. L'OCHA pourrait être plus efficace si les États Membres continuaient de fournir des fonds de manière prévisible pour appuyer les opérations du Fonds central pour les interventions d'urgence en matière d'interventions humanitaires.

L'Afrique du Sud prend acte avec inquiétude d'une vulnérabilité humanitaire croissante, conséquence à la fois de catastrophes naturelles soudaines et d'urgences humanitaires complexes. Sachant que les pays en développement, notamment en Afrique, sont les principales victimes de ces fléaux, l'Afrique du Sud continuera de faciliter les interventions humanitaires, et d'y contribuer, afin de soulager les souffrances humaines et de protéger les victimes de catastrophes naturelles et de conflits.

S'agissant de la réduction des risques de catastrophe, nous exhortons la communauté internationale à appuyer les pays en développement et à renforcer leurs capacités nationales en matière de secours d'urgence et de réduction des risques, ainsi qu'à améliorer leur préparation afin qu'ils puissent intervenir efficacement quand survient une crise humanitaire. Il convient de donner la priorité aux investissements visant à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et à renforcer la résilience des communautés en diminuant les risques de catastrophe. Le Cadre d'action de Hyogo, en tant que stratégie internationale convenue par les États Membres, reste un guide essentiel pour orienter notre action. À cette fin, le transfert de technologies et de

connaissances relatives aux interventions humanitaires en cas de catastrophe et à la réduction des risques de catastrophes reste de la plus haute importance.

Les effets des changements climatiques ont des incidences négatives durables et des conséquences sociales et économiques dans les pays en développement. À cet égard, il convient de prendre des mesures pour aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer leurs effets.

La région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, continue de poser un défi à la communauté humanitaire internationale, étant donné que des millions de ses habitants ont besoin d'aide suite à la sécheresse, à la pauvreté et à d'autres situations. Nous voudrions remercier la communauté internationale d'être intervenue et l'exhorter à continuer de coopérer avec les pays de cette région. L'OCHA pourrait aider l'Union africaine à mettre en place un mécanisme d'allocation des ressources humanitaires pour mobiliser et gérer les ressources destinées à cette région.

Ma délégation demeure préoccupée par les menaces et les attaques violentes qui continuent de prendre pour cible le personnel et les installations humanitaires, y compris le personnel médical dans le monde entier. Nous estimons qu'il incombe aux États de garantir un accès sans entrave du personnel humanitaire et de l'aide humanitaire aux populations vulnérables. À cet égard, il convient d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, sur la base des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Pour terminer, ma délégation estime que la communauté humanitaire internationale peut nous aider à renforcer nos efforts afin de fournir une aide humanitaire d'une manière plus rapide, plus prévisible et mieux coordonnée afin de soulager les souffrances de millions de personnes touchées par des situations d'urgence humanitaire. À cet égard, il convient de maintenir et de promouvoir la coopération et la solidarité entre les nations du monde à tout moment.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés au titre du point 70 de l'ordre du jour.

Pour la communauté humanitaire internationale, l'année 2012, qui touche à sa fin, a été tout sauf tranquille. Les catastrophes naturelles et les conflits régionaux persistants, et souvent étroitement liés, ont mis à rude

épreuve les capacités et les ressources humanitaires mondiales et entravé considérablement le développement socioéconomique des pays touchés. La communauté internationale doit agir sans tarder et promouvoir une coopération étroite afin de remédier à cette situation, qui ne cesse de s'aggraver, par des mesures concrètes. À cet égard, la Chine voudrait appeler l'attention sur les points suivants.

Premièrement, toute opération de secours humanitaire doit se fonder sur les principes fondamentaux énoncés dans la résolution 46/182. Dans le contexte de la fourniture de l'aide humanitaire, il faut impérativement respecter les principes humanitaires fondamentaux de l'ONU; respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des pays bénéficiaires; respecter le droit international et les lois du pays d'accueil; éviter de politiser les questions humanitaires et garantir la non-militarisation de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, le renforcement des capacités doit être mené efficacement car il s'agit d'une étape essentielle pour atténuer la pression exercée par les besoins humanitaires. La Chine a toujours prôné le renforcement des capacités dans les domaines de l'humanitaire et du développement et elle estime qu'en ce moment, l'essentiel est de prendre des mesures concrètes et efficaces pour répondre aux besoins spécifiques des différents pays, notamment par l'augmentation des investissements, le transfert de technologies et du savoir-faire vers les pays en développement, et le développement des infrastructures pour aider les pays touchés par les catastrophes, les pays en développement en particulier, à renforcer leurs capacités plus complètement. C'est ainsi que l'on pourra réduire les besoins humanitaires, s'attaquer aux causes profondes qui sont à l'origine de cette dégradation de la situation et faire en sorte que les personnes touchées par les catastrophes tirent réellement avantage du renforcement des capacités.

Troisièmement, établir des partenariats est un moyen important de renforcer la coopération et de mettre en commun des ressources. Suite à l'accroissement continu des besoins humanitaires, les acteurs humanitaires se sont multipliés, ce qui rend l'établissement de partenariats encore plus important. La Chine estime que pour établir des partenariats efficaces, il convient de garder à l'esprit trois points. Premièrement, il faut respecter le rôle de premier plan que doivent jouer les pays touchés, et tout partenariat, quelle qu'en soit la forme, doit être établi sur la base de l'égalité, des avantages réciproques et du respect de la volonté des

gouvernements des pays touchés. Deuxièmement, il faut mettre en place des mécanismes de coordination et de participation efficaces et efficients pour promouvoir une coopération et une communication efficaces entre les acteurs humanitaires, afin d'exploiter au maximum les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité des secours humanitaires. Troisièmement, l'ONU doit tirer pleinement parti des mécanismes et des ressources à sa disposition dans son rôle fondamental de coordination s'agissant d'établir des partenariats.

Quatrièmement, le fonctionnement efficace du système humanitaire des Nations Unies est un facteur clef de l'efficacité des secours humanitaires. Au cours des deux dernières années, sous l'égide de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a joué un rôle irremplaçable pour solliciter des dons et assurer la coordination entre les différents acteurs. La Chine salue son action et espère que le système humanitaire des Nations Unies continuera d'améliorer ses mécanismes, d'intensifier la réforme de ses activités humanitaires, d'accroître la participation des États Membres, d'améliorer la gestion et l'efficacité de ses activités pour renforcer le rôle des Nations Unies dans le secteur de l'humanitaire au niveau international.

La Chine, pays en développement sujet à des catastrophes naturelles, ne connaît que trop bien les souffrances que les catastrophes infligent aux personnes touchées. Pour cette raison, le Gouvernement chinois attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine humanitaire, participe activement à l'aide humanitaire aux niveaux multilatéral et bilatéral et partage avec d'autres pays en développement ses expériences et technologies pour faire face aux catastrophes naturelles. Au cours de cette année, la Chine a fourni une aide alimentaire au Tchad et à d'autres pays de la région du Sahel, en Afrique, et une aide humanitaire à Cuba et à la Syrie, entre autres pays. La Chine continuera à suivre de près la situation humanitaire dans la région du Sahel et à contribuer aux efforts humanitaires internationaux dans la mesure de ses moyens.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La multiplication récente des catastrophes naturelles, ainsi que la permanence des catastrophes provoquées par l'homme et des conflits armés, confirment la nécessité de l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies. La résolution 46/182 et les décisions subséquentes adoptées par l'Assemblée sur cette question constituent le cadre juridique régissant les

activités des Nations Unies dans le domaine humanitaire. La Russie appuie activement un respect sans réserve des principes établis dans les résolutions de l'Assemblée pour régir la fourniture d'aide humanitaire. Ce respect est le seul moyen d'assurer que ces principes soient effectivement appliqués et de préserver la confiance des États Membres dans le secteur humanitaire de l'ONU, en tant que mécanisme fiable et efficace de coordination de l'aide humanitaire.

Manipuler les questions d'ordre humanitaire dans le but d'atteindre des objectifs politiques est intolérable, notamment en période de conflit armé. Cela est contraire aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance qui président à l'apport de l'aide humanitaire. En outre, cela ne crée pas des conditions propices à atténuer la souffrance des populations mais ne fait qu'aggraver la situation.

Nous avons étudié avec intérêt les propositions de la Coordinatrice des secours d'urgence pour améliorer l'efficacité des interventions humanitaires. Nous convenons avec elle que les mesures idoines doivent viser à renforcer la coordination, améliorer la responsabilité et consolider la prise en main par les autorités civiles. À cet égard, nous insistons sur le rôle de premier plan du gouvernement de chaque État concerné dans le lancement, l'organisation, la coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire sur son territoire national.

Le rôle de la communauté internationale est de compléter les efforts consentis par les gouvernements pour faire face aux situations de crise. À cet égard, il est important de resserrer l'interaction étroite entre les structures humanitaires de l'ONU et les États Membres, ce qui permettra également de renforcer la confiance dans l'action humanitaire de l'Organisation. Nous estimons que la clef d'une intervention plus efficace réside dans l'accroissement des capacités humanitaires, en premier lieu aux niveaux national et local. À cet égard, nous appuyons l'action du système des Nations Unies s'agissant d'améliorer les dispositifs et instruments de réduction du risque de catastrophe à l'échelon national, notamment en veillant à la préparation des mécanismes humanitaires et en élaborant des systèmes d'alerte rapide et d'intervention d'urgence face aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme.

La Russie applique une batterie complète de mesures pour prévenir les situations d'urgence et y répondre. En 2008, un Centre national de gestion des crises a été créé au sein du Ministère des affaires de

défense civile, de la gestion des situations de crise et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles. Nous souhaitons que les centres de ce type mis en place dans divers pays se regroupent en un réseau mondial unique afin de garantir un partage rapide des informations sur les catastrophes et risques naturels et la coordination des activités des autorités et organismes compétents chargés d'exécuter des activités humanitaires dans les zones sinistrées, partout dans le monde.

La Russie attache une grande importance à la gestion des ressources en matière d'information quand elle planifie une intervention humanitaire. Nous estimons à cet égard qu'un rôle particulier pourrait revenir aux partenariats entre les diverses parties impliquées dans les activités humanitaires. Dans ce contexte, nous appelons les coordonnateurs résidents et/ou les coordonnateurs de l'action humanitaire à se concerter plus étroitement avec les gouvernements des pays concernés, en gardant à l'esprit que le pays qui accueille les travailleurs humanitaires est responsable de leur protection. Nous sommes convaincus que l'échange d'informations entre les gouvernements et les équipes dirigeantes des opérations humanitaires contribue véritablement à renforcer la sécurité des personnels et missions humanitaires.

L'utilisation de ressources militaires dans les opérations actuelles de secours d'urgence menées par les Nations Unies est une réalité de plus en plus présente. Toutefois, dans la pratique, l'apport d'assistance humanitaire a été conçu intentionnellement comme une activité strictement civile, et nous estimons qu'il est nécessaire de préserver ce caractère civil. Nous sommes favorables à l'utilisation de ressources militaires uniquement en dernier recours. La participation des troupes à ces opérations doit respecter le principe d'indépendance, tandis que la coordination globale doit continuer à relever de la structure civile nationale et de l'ONU, notamment du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Pour l'essentiel, notre position est qu'il faut appuyer le rôle de l'OCHA s'agissant de veiller à préserver le caractère civil de l'assistance humanitaire, laquelle doit être fournie sur la base des principes directeurs énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182.

M^{me} Chun (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée tient à remercier sincèrement le Secrétaire général pour ses rapports très complets sur l'aide humanitaire. Je voudrais également renouveler l'appui du Gouvernement coréen à l'action

que mène le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), qui joue un rôle clef dans la coordination de l'aide humanitaire internationale.

La fréquence et la gravité accrues des catastrophes, conflits et autres urgences humanitaires, notamment avec l'impact des changements climatiques, ont renforcé la nécessité d'une coordination et d'une collaboration plus étroites entre les acteurs du développement et de l'humanitaire. Ma délégation est convaincue que l'ONU doit absolument jouer un rôle de premier plan dans le processus de coordination. L'ONU devrait présenter les mécanismes de coordination en place aux nouveaux acteurs, tout en assurant une promotion active des principes et codes humanitaires entre les acteurs.

Appuyant fermement les efforts de l'ONU pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire, la Corée s'acquitte de ses activités humanitaires en partenariat avec l'ONU et avec d'autres organismes internationaux. Outre une collaboration de plus en plus étroite avec la Procédure d'appel global et le Fonds central pour les interventions d'urgence, la Corée a participé à divers groupes d'appui aux donateurs et s'est engagée à renforcer les partenariats avec les organes des Nations Unies chargés de l'aide humanitaire, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et le Comité international de la Croix-Rouge.

Pour que la communauté internationale réponde comme il convient aux besoins humanitaires croissants, il est impératif d'édifier des partenariats plus solides aux niveaux mondial, régional et national. Une fois renforcés, ces partenariats permettent aux acteurs humanitaires d'avoir accès à des zones et des populations qu'il aurait été difficile d'atteindre autrement. Cela a un effet positif supplémentaire, car les populations locales s'impliquent davantage, en tant que partenaires, dans les projets sur le terrain.

Ma délégation voudrait insister sur le fait que l'ONU doit assumer un rôle de leadership plus affirmé afin de faciliter l'engagement des partenaires locaux, en clarifiant les fonctions des organisations non gouvernementales locales et en identifiant leurs avantages comparatifs. Nous encourageons l'ONU à apporter un appui financier aux petites organisations nationales en simplifiant les procédures qui donnent accès aux fonds de financement communs, comme le Fonds central pour les interventions d'urgence et la Procédure d'appel global, et en renforçant les capacités humaines nationales.

La République de Corée va poursuivre ses efforts pour développer son partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) en procédant activement au partage d'informations et en fournissant aux ONG l'appui financier dont elles ont besoin pour concrétiser leurs projets d'intervention en réponse aux urgences humanitaires. Le Gouvernement coréen s'efforce de réduire la charge administrative des ONG en simplifiant le processus d'établissement de rapports, ainsi qu'en fournissant un financement pluriannuel afin de rendre ce financement plus souple et plus prévisible.

Pour garantir un acheminement effectif de l'aide humanitaire, nous devons créer une plateforme mieux coordonnée qui réglera les problèmes liés aux chevauchements et lacunes entre les organismes d'aide humanitaire et d'aide au développement. Il faut faire plus largement comprendre l'importance d'établir un lien entre aide humanitaire et coopération pour le développement. Nous devons adopter le principe de la responsabilité sectorielle pour garantir une intervention intégrée entre les acteurs de l'humanitaire et du développement, sur la base des avantages comparatifs des organisations têtes de file.

Dans le cadre de l'engagement de la Corée à assurer une approche coordonnée entre aide humanitaire et coopération pour le développement, le Gouvernement coréen prévoit de fournir jusqu'à 100 millions de dollars d'aide à l'Afghanistan l'an prochain, dont la moitié sera acheminée par le biais des organismes de l'ONU pour le développement et par d'autres acteurs œuvrant au développement socioéconomique de l'Afghanistan.

Pour utiliser au mieux les ressources nécessaires à l'aide humanitaire, il est essentiel de prendre des décisions éclairées s'appuyant sur des éléments tirés de données fiables. Le fait de mettre les données de base à la disposition des partenaires humanitaires et du grand public permettra à terme de rendre la coordination et les interventions plus efficaces et plus efficientes. Cela contribuera largement à accroître la transparence et la responsabilité. La République de Corée appuie fermement la prise de décisions fondées sur des données et salue la volonté de la communauté internationale d'établir des normes communes dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données.

Les efforts visant à réduire davantage les risques de catastrophe et à renforcer la préparation aux catastrophes s'avéreront tout aussi importants que de faire face aux crises qui se dessinent. Les catastrophes causent plus de dommages dans les pays en développement que dans les

pays développés, aggravant ainsi la pauvreté. Comme il est rentable d'être préparé et que cela réduit l'impact sur les populations touchées et leurs moyens de subsistance, nous devons poursuivre nos efforts de renforcement des capacités en matière de préparation dans les pays exposés aux catastrophes.

Les différents acteurs n'ayant pas tous le même niveau de préparation, une approche générale, intégrée et globale est essentielle à une meilleure préparation. En particulier, afin d'éviter la fragmentation des efforts axés sur la réduction des risques de catastrophe, il est nécessaire de renforcer la coordination mondiale entre les organisations humanitaires et les organismes de coopération pour le développement. En outre, nous devons poursuivre nos efforts afin que la communauté internationale attache de l'importance à la question de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes. En participant activement aux débats sur le programme qui fera suite aux objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons faire de la réduction des risques de catastrophe un de nos principaux objectifs de développement après 2015.

La République de Corée considère également que les mécanismes régionaux de coopération devraient être pleinement impliqués dans les interventions locales en cas de catastrophe. La Corée participe activement aux forums régionaux sur la préparation aux catastrophes. Le Forum régional de l'ASEAN a notamment joué un rôle décisif dans la conduite du débat sur la coopération régionale et dans la mise au point de directives et de systèmes pour la coopération régionale en matière de gestion des catastrophes. La République de Corée sera donc heureuse d'accueillir, conjointement avec le Royaume de Thaïlande, l'exercice de secours en cas de catastrophe du Forum régional de l'ASEAN en mai 2013, comme l'a déjà indiqué le représentant de la Thaïlande. Cet exercice mettra en avant la coordination entre civils et militaires et la participation active d'organisations régionales et mondiales aux secours en cas de catastrophe. Je pense que cet exercice contribuera sensiblement au renforcement des capacités plurinationales de la région Asie-Pacifique en matière de secours en cas de catastrophe.

Pour terminer, le Gouvernement coréen salue une nouvelle fois les efforts inlassables déployés par l'OCHA pour sauver des vies et apaiser les souffrances humaines, et voudrait réaffirmer son ferme appui à ses activités. Nous continuerons, comme toujours, de renforcer notre coopération avec l'OCHA, tous les États Membres et

d'autres partenaires humanitaires, et nous sommes prêts à apporter notre contribution en fournissant une aide humanitaire aux pays touchés par des catastrophes et des conflits.

M. Seger (Suisse) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour ses excellents rapports. Nous partageons son analyse des défis de l'action humanitaire qui souligne le besoin de renforcer la direction, la coordination et la responsabilité de l'intervention internationale humanitaire. Il peut compter sur le plein soutien de la Suisse dans le cadre de ses recommandations.

Le système d'intervention humanitaire des Nations Unies représente le cœur de la coordination d'une action humanitaire basée sur les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Toutefois, le contexte dans lequel évolue cette action change. Elle doit s'adapter aux défis actuels pour pouvoir être plus efficace et répondre aux besoins des populations touchées par ces crises. Pour ce faire, des changements institutionnels et opérationnels doivent s'opérer, notamment sur trois points que je souhaite aborder dans le cadre du présent débat.

Premièrement, un système plus ouvert et un élargissement des partenariats constituent une nécessité. D'une part, une collaboration renforcée avec des structures régionales et locales est essentielle pour permettre aux États touchés d'être mieux préparés face aux risques liés aux catastrophes et aux crises. Les conséquences de ces risques montrent en effet la nécessité de renforcer la capacité de résistance des communautés concernées afin qu'elles s'affranchissent au moins partiellement de l'aide d'urgence. Afin de briser le cercle vicieux de l'aide humanitaire chronique, une meilleure coordination est notamment nécessaire entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement. Les liens entre le développement, le relèvement rapide, la réduction des risques, la résilience, la préparation et la prévention ne sont plus à démontrer et relèvent simultanément des domaines humanitaire et du développement.

D'autre part, le développement de nouveaux partenariats avec des gouvernements donateurs non traditionnels, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé permettra de renforcer, voire de compléter, le système humanitaire des Nations Unies. Dans le cadre de ces nouveaux partenariats, des mécanismes de coopération adaptés doivent être mis en place afin que tous les

acteurs impliqués jouent la même partition. De tels mécanismes doivent être basés sur un partage transparent de l'information et une communication adéquate. Chaque acteur possède son propre avantage comparatif en fonction de ses compétences. Il convient de s'appuyer sur ces complémentarités dans un esprit de confiance, de respect et de solidarité.

Deuxièmement, la Suisse souhaite mettre l'accent sur les recommandations faites dans le programme de transition du Comité permanent interorganisations, mentionné dans le rapport A/67/89 du Secrétaire général. En se concentrant principalement sur le renforcement de la direction, de la coordination et de la responsabilité vis-à-vis des populations touchées, cet instrument a pour but d'améliorer la réponse collective et de renforcer l'impact de l'aide humanitaire en la rendant notamment plus stratégique. Le programme de transition adopté il y a un an doit désormais être considéré comme la base pour atteindre ces objectifs et permettre aux organismes des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat en faveur des populations touchées dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action ». Nous appelons dès lors les organismes à renforcer leur engagement collectif dans ce processus et à concrétiser sur le terrain les intentions affichées au niveau mondial.

Troisièmement et enfin, la Suisse tient à rappeler que pour permettre aux acteurs humanitaires de remplir leur mandat qui consiste à sauver des vies humaines, un accès rapide et sans entrave aux victimes de crises est nécessaire. L'accès aux populations dans le besoin est un préalable indispensable à toute action humanitaire efficace dont la responsabilité première incombe à l'État touché. Un plein accès rapide et sans entrave est essentiel à l'acheminement des biens et du personnel là où ils sont nécessaires, à la distribution des articles humanitaires et, surtout, à la fourniture de services de santé. Il permet aux populations touchées de bénéficier pleinement de l'aide et des services mis à leur disposition.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de ses rapports détaillés, qui fournissent un cadre solide en vue de poursuivre les délibérations sur la question du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à M^{me} Valérie Amos, Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence, et à son équipe pour leur dynamisme et les efforts inlassables qu'ils déploient

pour coordonner la fourniture de l'aide humanitaire aux populations qui en ont le plus besoin.

La Malaisie se félicite du programme d'action défini par le Secrétaire général, qui accorde cinq ans aux organismes humanitaires pour adopter des mesures en vue d'améliorer leur efficacité et leur transparence et pour les mettre en œuvre. Nous appuyons également le Programme novateur dirigé par le Comité permanent interorganisations, qui vise à améliorer la qualité de la direction, de la planification stratégique et des mécanismes de responsabilisation et de coordination dans le cadre de l'action humanitaire. De fait, les problèmes qui touchent actuellement le monde entier, à savoir les catastrophes naturelles liées au climat, les conflits et les urgences complexes, exigent des ajustements dynamiques et une attention urgente de la part de l'ONU et de ses États Membres.

La résolution 46/182, qui a créé une structure fondamentale en matière de coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, a été adoptée il y a plus de 20 ans. Néanmoins, étant donné que les besoins humanitaires évoluent avec le temps, le système actuel ne s'est pas adapté avec assez de rapidité et de souplesse pour répondre aux nouvelles réalités. Il importe donc d'édifier un système humanitaire mondial plus ouvert et qui permettra d'établir des relations plus solides aux niveaux mondial, régional et national.

La participation de la Malaisie aux initiatives d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe est fondée sur une approche à trois volets : de gouvernement à gouvernement, par le biais d'une aide bilatérale ou de la coopération au sein d'instances multilatérales; participation par le biais d'organisations non gouvernementales; et participation de particulier à particulier. Au niveau multilatéral, la Malaisie a l'un des centres qui abritent l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies à Subang. L'Entrepôt est un outil de préparation qui appuie les initiatives de stockage stratégique de l'ONU, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et qui permet de renforcer la capacité de la communauté humanitaire à faire face aux urgences. Il fait également fonction de moyen d'intervention initiale en cas de situation d'urgence grâce à un mécanisme efficace capable de mettre à disposition des installations et des services souples, viables et adaptables en vue d'acheminer rapidement et à moindre coût des fournitures et de l'aide aux organisations humanitaires d'Asie du Sud-Est. Le

Gouvernement malaisien a accepté de verser un million de dollars par an, sous forme de subventions, pour couvrir les coûts de fonctionnement du centre.

La Malaisie se félicite des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général s'agissant de mieux faire face aux catastrophes naturelles. Les enseignements retenus de la lutte contre les crises humanitaires récurrentes mettent en relief l'importance de renforcer la résilience des communautés face aux chocs en cherchant à résoudre les problèmes physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui rendent un grand nombre de personnes vulnérables. Nous convenons qu'il est essentiel de mettre en place une démarche fondée sur la résilience pour faire face aux crises récurrentes.

L'importance d'une approche fondée sur la résilience est décrite dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (voir A/CONF.206/6). La Malaisie est déterminée à réduire les risques de catastrophe et poursuivra ses efforts aux fins de mettre en œuvre les mesures prioritaires énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo. Nous sommes conscients que le renforcement de la résilience à long terme est une responsabilité gouvernementale qui dépend de la programmation du développement. La Malaisie va donc continuer de collaborer étroitement avec le secteur privé, les institutions nationales, le monde universitaire et le secteur non gouvernemental afin de mettre en place les plans de mise en œuvre nécessaires visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport.

J'en viens maintenant au rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/67/84). Je réaffirme la volonté de la Malaisie de fournir une assistance au peuple palestinien pour l'aider à couvrir ses besoins. Nous prenons note du fait qu'il est urgent de verser des contributions supplémentaires au budget de base de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont le déficit s'élève à 70 millions de dollars en 2012. À cet égard, la Malaisie a versé une contribution ponctuelle de 200 000 dollars à l'UNRWA en novembre. Compte tenu de l'appel lancé dernièrement et des graves problèmes financiers que connaît l'UNRWA, le Gouvernement malaisien a promis de verser un million de dollars de plus pour aider les Palestiniens touchés par l'agression militaire récemment menée par Israël à Gaza. Cette nouvelle contribution a

été annoncée par le Premier Ministre malaisien à Kuala Lumpur le 3 décembre, et elle s'inscrit dans la longue tradition de notre pays en matière d'aide à la Palestine et à son peuple, après le versement, depuis plus de 30 ans, de contributions annuelles à l'UNRWA.

La Malaisie réaffirme son appui aux importants travaux accomplis par l'UNRWA, qui vient en aide aux Palestiniens dans les territoires occupés. Nous prions également les pays donateurs de continuer à fournir une aide financière afin que l'UNRWA puisse mener efficacement ses activités de développement dans la région. L'engagement politique constant de la communauté internationale exige qu'elle manifeste aussi sa solidarité par des engagements financiers. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'ONU continuera d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. La Malaisie espère et prie que l'on trouve une solution rapide et durable à cette injustice historique.

Le Gouvernement malaisien estime que la lutte contre les catastrophes exige de mettre en place une approche globale portant sur tous les aspects du problème, mais aussi fondée sur des stratégies efficaces de réduction des risques de catastrophe. Toutefois, la Malaisie continuera de fournir une assistance humanitaire, qu'elle se traduise par une aide financière ou le déploiement d'équipes chargées de fournir une aide humanitaire ou des secours d'urgence, dans la limite de ses moyens, aux pays touchés par une catastrophe. Nous espérons que cette aide humanitaire allégera le fardeau d'une partie des victimes et les aidera en leur heure de besoin.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de participer à ce débat extrêmement important. Nous apprécions la manière dont la Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos, dirige l'action humanitaire internationale.

Le rapport du Secrétaire général (A/67/89) mentionne les énormes dommages économiques causés par les catastrophes naturelles l'année dernière. En conséquence de ces catastrophes, un nombre croissant de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans le monde entier. Si nous ne pouvons pas contrôler les catastrophes naturelles, nous pouvons réduire leur impact et la dévastation qu'elles causent. Cela exige de mettre en place un système international et national efficace de réaction face aux situations d'urgence, capable de faire face aux catastrophes à grande échelle.

L'ouragan Sandy, qui a frappé récemment, a montré les effets dévastateurs que peut avoir une catastrophe à grande échelle, même dans l'un des pays les plus développés du monde. Les communautés touchées ont eu besoin de nombreux jours pour se remettre de l'impact immédiat de l'ouragan. Ces situations deviennent encore plus difficiles lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un pays en développement. Les tâches immédiates à entreprendre à la suite de ces catastrophes sont le secours et le relèvement. À long terme, nous devons nous concentrer sur les domaines tout aussi urgents de la réhabilitation et de la reconstruction. Nous devons trouver des stratégies qui permettront de restaurer et de générer des emplois et de réparer les dommages causés à l'environnement. Nous souscrivons donc à l'observation du Secrétaire général selon laquelle il faut investir davantage dans la résilience des communautés grâce à la réduction des risques de catastrophe et dans l'optique d'un processus de développement axé sur le long terme.

Le Pakistan a connu des défis humanitaires majeurs au cours de ces dernières années, défis qui ont touché des millions de personnes, du nord au sud, d'est en ouest. Des infrastructures, des maisons et des entreprises valant des milliards de dollars ont été détruites. Le Pakistan a fait face à ces défis avec courage, résilience et ingéniosité, mais nous sommes très reconnaissants envers le système des Nations Unies et la communauté internationale pour leur aide et leur soutien face à ces catastrophes.

L'expérience inestimable que nous avons accumulée au cours de plusieurs catastrophes nous a appris à être autonomes et à travailler avec la communauté internationale d'une manière synergique. Elle nous a également donné une conscience aiguë de la nécessité d'identifier les lacunes et de remédier aux défaillances afin de répondre plus efficacement aux catastrophes à l'avenir. Je profite de cette occasion pour souligner nos messages clefs et nos principales observations. Nous devons – en particulier dans les régions frappées par une catastrophe – exploiter collectivement les ressources locales afin d'économiser des fonds et de contribuer au développement à long terme. Il faut renforcer la confiance entre les bailleurs de fonds, les acteurs humanitaires internationaux et les États touchés, ainsi que les capacités nationales de préparation.

Nous devons nous assurer que tous les acteurs humanitaires répondent de leurs actes, en particulier en matière de prestation sur le terrain. Le travail des acteurs humanitaires doit se conformer aux accords conclus avec

les communautés d'accueil. Nous devons améliorer le dialogue entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les pays en développement, en particulier ceux qui ont connu des urgences humanitaires. Les mécanismes d'établissement de rapports de l'ONU doivent tenir compte des différences entre les situations qui ne sont pas comparables. Il faut éviter de politiser les secours humanitaire et garantir la sûreté et la sécurité des acteurs humanitaires.

Le paysage humanitaire a changé ces dernières années en raison de l'augmentation du nombre de catastrophes de grande ampleur, de la participation accrue d'acteurs qui ne peuvent pas être strictement qualifiés d'humanitaires, de la participation accrue des pays du Sud dans l'action humanitaire, de la meilleure préparation aux catastrophes des pays en développement, et des nouveaux outils d'évaluation mis au point par l'OCHA. Cette évolution exige plus de dialogue entre l'OCHA et les États Membres, en particulier les pays en développement, ainsi qu'entre les États Membres eux-mêmes. À cet égard, l'accent mis par le Secrétaire général sur l'édification d'un système humanitaire plus global, responsable et solide dans le cadre de son programme quinquennal, y compris en convoquant un sommet humanitaire mondial, sera l'occasion de partager des connaissances et de définir la voie à suivre pour notre futur programme humanitaire.

M^{me} Mørch Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Les conflits et les catastrophes de notre temps sont de plus en plus complexes. Les principes humanitaires sont remis en cause de nombreuses façons, et l'accès humanitaire est de plus en plus difficile. Ces questions ont occupé une place prioritaire à l'ordre du jour des Nations Unies cet automne, ce qui reflète la situation concrète sur le terrain dans un certain nombre de pays.

Nous voyons tous les jours des civils touchés par les conflits armés, que ce soit directement – qu'ils soient tués, blessés, violés ou déplacés de force – ou indirectement – augmentation des maladies, de la faim et de la malnutrition. Dans des pays comme la Syrie, le Mali, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, le Soudan et la Somalie, l'aide humanitaire est fournie dans des conditions très limitées. Les problèmes sécuritaires ou l'absence d'acceptation par les parties au conflit limitent, voire empêchent, l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont cruellement besoin.

En conséquence, les populations civiles doivent fuir afin de recevoir une aide vitale. Il est dangereux d'être une personne déplacée ou réfugiée. Souvent,

les personnes vulnérables deviennent encore plus vulnérables lorsqu'elles ont dû quitter leur foyer; elles sont donc plus exposées à des sévices, y compris sexuels, de la part des parties belligérantes et des gangs criminels. Il est donc crucial de renforcer les efforts visant à assurer qu'un plus grand nombre de victimes civiles de la guerre reçoivent assistance et protection le plus près possible de chez elles.

La Norvège est particulièrement préoccupée par le fait qu'un nombre croissant de travailleurs sanitaires et d'hôpitaux sont la cible d'attaques et de menaces de la part des parties belligérantes. Une étude du Comité international de la Croix-Rouge longue de deux années et portant sur 16 pays a recensé 644 incidents violents qui ont eu des effets sur la prestation de soins de santé. L'utilisation d'armes explosives, la destruction d'ambulances, les enlèvements et les assassinats de travailleurs sanitaires ne sont que quelques-uns des exemples mentionnés.

Je citerai l'exemple de la Somalie, où une bombe a fait plus de 20 morts, dont deux médecins et plusieurs étudiants en médecine lors d'une cérémonie de remise des diplômes à Mogadiscio en décembre 2009, et le cas de la République démocratique du Congo où, chaque mois, 40 000 personnes meurent de maladies facilement curables. La raison principale pour laquelle ces personnes ne reçoivent pas de traitement, c'est l'insécurité provoquée par le conflit armé.

En même temps, nous savons que le cadre normatif est en place. Le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme pour la protection des civils dans les conflits armés et dans d'autres situations violentes ont une portée globale et pertinente. Le droit à la santé est consacré par le droit des droits de l'homme. Le problème ne tient pas au droit, mais à l'absence de mise en œuvre, et au manque de compréhension et de respect du droit.

Il importe de rappeler leurs responsabilités aux parties en matière de droit international humanitaire. Nous devons demander aux États qui ont une influence sur les parties aux conflits de leur rappeler de s'acquitter de l'engagement de respecter le droit international humanitaire et de protéger les travailleurs sanitaires, les hôpitaux et les ambulances.

La Norvège est résolue à renforcer sa politique humanitaire et à coopérer avec ses partenaires pour améliorer la protection des installations et du personnel sanitaires dans les zones de conflit. Nous nous efforcerons de rallier les pays par delà les divisions politiques et régionales en vue d'aller de l'avant et de diminuer les souffrances subies lors des conflits et autres situations d'urgence.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je voudrais consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission.

Les membres se souviendront qu'à sa 42^e séance plénière, le 28 novembre, l'Assemblée générale a convenu de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au jeudi 13 décembre. J'ai toutefois été informé par le Président de la Deuxième Commission que la Commission demande une nouvelle prolongation de ses travaux jusqu'au vendredi 14 décembre, car cette prolongation faciliterait la réalisation d'un consensus sur les projets de résolution en suspens dont elle est saisie.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale accepte de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au vendredi 14 décembre?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.